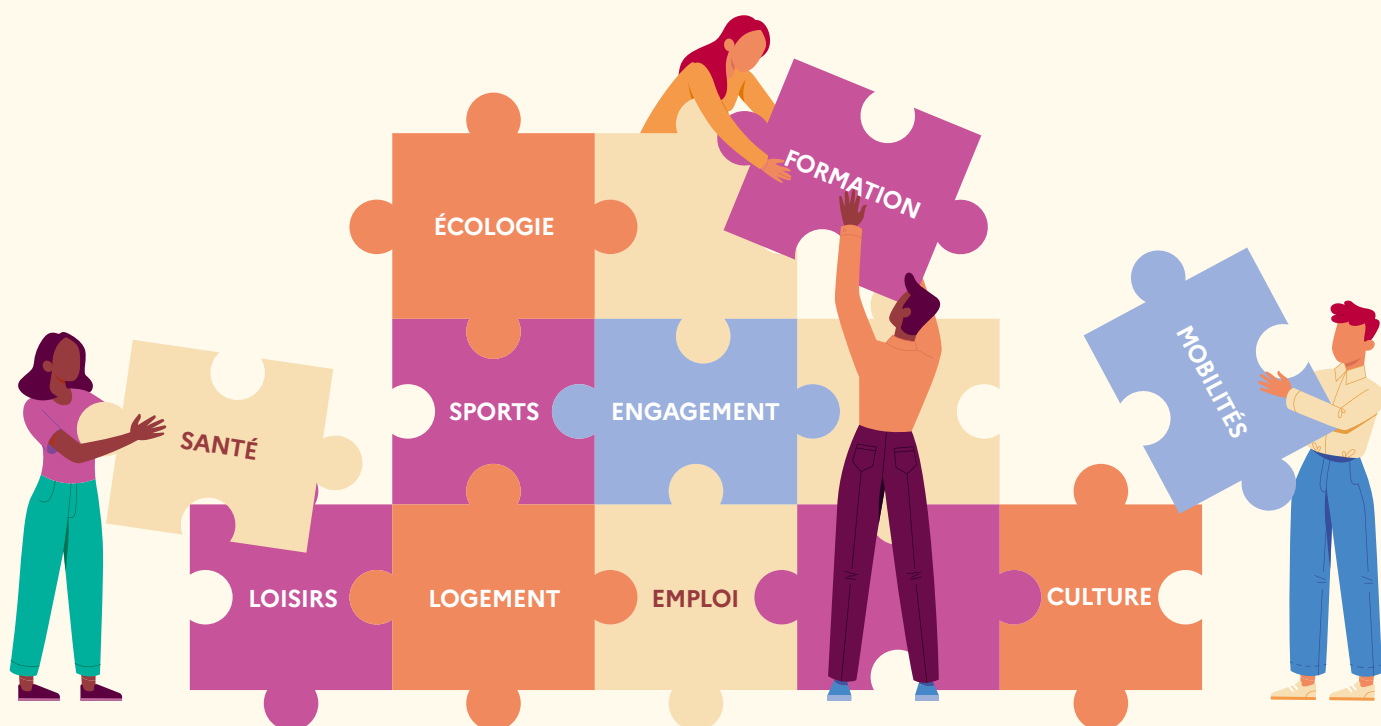




**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LES GRANDS DÉFIS DES ANNÉES À VENIR POUR LES JEUNESSES



CONSEIL D'ORIENTATION DES POLITIQUES DE JEUNESSE

Adopté le 21 juin 2022 par les membres du COJ



SOMMAIRE

Préambule	3
CHAPITRE 1 : Jeunesse & Culture /Loisirs / Sports	7
CHAPITRE 2 : Jeunesse & Emploi	17
CHAPITRE 3 : Jeunesse & Engagement	27
CHAPITRE 4 : Jeunesse & Environnement / Écologie	39
CHAPITRE 5 : Jeunesse & Logement	47
CHAPITRE 6 : Jeunesse & Mobilités	55
CHAPITRE 7 : Jeunesse & Santé	63
CHAPITRE 8 : Jeunesse & Scolarisation / Formation	71
Récapitulatif des 32 grands défis des années à venir pour les jeunes	83
Liste des abréviations	87

PRÉAMBULE

Soucieux de participer à la construction d'une ambition commune pour les politiques de jeunesse, le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) a souhaité donner la parole à ses membres et à ses partenaires pour définir les grands enjeux et défis qui, s'ils sont pleinement appropriés par les pouvoirs publics, participeront à soutenir les jeunes dans leur parcours vers l'autonomie et à leur donner, dans la pluralité de leurs situations, une place à la hauteur de ce qu'elles méritent.

« La génération Covid, une génération sacrifiée ? ». Ce thème, de plus en plus présent dans l'espace médiatique témoigne des importantes difficultés auxquelles est confrontée toute ou partie de la jeunesse française.

La crise économique, provoquée par la pandémie de Covid-19, a été le révélateur et l'accélérateur de la précarité d'un grand nombre de jeunes. Le grand public, les décideurs politiques, les médias ont pris conscience, à cette occasion, qu'une partie non négligeable des jeunes françaises vivaient dans une situation de fragilité structurelle et qu'elles pouvaient basculer dans la pauvreté. Il s'agit d'une prise de conscience de la partie émergée de l'iceberg, alors que la précarité croissante s'installait avant la crise, caractérisée par une hausse du travail intermittent et/ou précaire (faiblement rémunéré, à temps partiel, en contrat court) et des délais longs d'accès à un CDI, compliquant l'accès au logement.

Si la crise sanitaire a accéléré les difficultés liées au pouvoir d'achat des jeunes et impacté leur emploi, leurs études ou leur formation - pour lesquels on cerne encore mal l'effet cicatrice - elle a également eu des conséquences néfastes sur leurs habitudes de vie et leur santé mentale, a amplifié les inégalités liées à l'état de santé, face au handicap ou encore aux violences intrafamiliales. La pandémie de Covid-19 a également mis en évidence les inégalités en termes d'orientation scolaire et professionnelle entre les garçons et les filles, qui tendent à être surreprésentées dans les métiers du soin, souvent sous-valorisés socialement et financièrement. Ces inégalités au sein de la jeunesse se renforcent et pourraient générer un décalage croissant et structurel.

Les politiques ciblées de soutien ne parviennent pas seules à corriger ces inégalités qui laissent des traces dans la suite du parcours. Parfois peu lisibles pour les jeunes, elles ancrent un rapport distant aux institutions qui ne sont pas toujours identifiées comme porteuses d'appui et de solution, ou ne sont pas connues. Cette situation invite à réinventer la manière de conduire les politiques de jeunesse, dans un souci de transversalité et complémentarité des acteurs.

Les structures de proximité, les réseaux associatifs ainsi que l'ensemble des acteurs publics locaux en contact permanent avec leur public, ont été les premiers à voir et à réagir face à ces difficultés. Les acteurs locaux (associations, collectivités territoriales, etc.) font preuve d'adaptabilité permanente pour répondre au plus proche des besoins des jeunes. Pourtant, le fonctionnement actuel toujours trop en silo nuit gravement à la réalisation d'une politique de jeunesse intégrée. Il est induit par l'empilement des dispositifs et la mise en concurrence des acteurs via une logique de « financement par projet ». Pour ces raisons, il est nécessaire de rappeler que la volonté d'avoir une politique jeunesse forte passe aussi par un soutien appuyé aux associations qui œuvrent en leur faveur via des financements structurels, de long terme.

Plus généralement et au-delà des compétences exercées en direct, la coopération, l'interconnaissance, la mise en lien et la reconnaissance des places, complémentarités et compétences de chaque niveau d'intervention sont primordiales pour bâtir un cadre structuré et plus efficient à destination des jeunes.

En écho à l'agenda 2030 et aux objectifs de développement durable (ODD) - qui appuient la nécessaire mobilisation de l'ensemble des acteurs, institutionnels comme ceux de la société civile et qui reconnaissent les liens intrinsèques entre des thématiques comme le climat, l'éducation ou la pauvreté - le COJ réaffirme l'importance de la transversalité des politiques de jeunesse, inscrites dans un cadre de transitions plurielles.

Ainsi, la transition climatique conduit à une responsabilité majeure des décideurs d'aujourd'hui dans la construction d'une société soutenable à l'avenir et façonne de ce fait de manière très directe l'avenir des jeunes.

La transition démographique confronte la société française à un vieillissement accéléré de sa population. Dans un tel contexte, l'enjeu de solidarités entre générations et de construction d'un regard pluriel est nécessaire alors que la question des inégalités intergénérationnelles divise les jeunes (baromètre DJEPVA 2021).

La transition numérique comme formidable levier de mise en commun, de diffusion de l'information, de création de communautés et de nouvelles solidarités, réinterroge notre rapport à l'usage des technologies alors que le confinement a montré à quel point il existe des disparités en termes d'équipement ou d'usage. Pour mémoire, en 2017, 2,1 % des jeunes de 15 à 29 ans étaient en situation d'illectronisme et 16 % à avoir des capacités numériques faibles¹.

Enfin, la transition démocratique peut constituer une véritable opportunité pour une citoyenneté active et renouvelée dans un contexte de défiance ou d'indifférence vis-à-vis des institutions traditionnelles, couplée à une dynamique d'engagement très forte de la part des jeunes.

La question de la participation des jeunes en tant que décideurs à l'élaboration des politiques publiques et de la préservation de leur pouvoir d'agir, dans un contexte porteur de tensions et d'inquiétudes, est prioritaire, alors qu'en 2021, 60% des jeunes de 18-30 ans se montraient confiants face à l'avenir, soit 7 points de moins qu'en 2020 (baromètre DJEPVA 2021).

Si le plan « 1 jeune, 1 solution », lancé à l'été 2020 et prolongé dans le cadre du plan de relance post-Covid est utile et nécessaire, il apparaît toutefois comme un plan d'urgence, une réponse de court terme, qui doit être dépassée afin de garantir une politique structurelle pour les jeunes et répondre à l'ensemble de ces enjeux qui traversent notre société.

Pour atteindre cet objectif, le COJ présente trente-deux défis pour les Jeunes réunis en huit thématiques : « Culture / Loisirs », « Emploi », « Engagement / Participation / Citoyenneté », « Environnement / Climat », « Logement », « Mobilités géographiques », « Santé » et « Scolarisation / Formation ». Chaque défi présente des pistes de mesures qui méritent d'être étudiées avec attention et idéalement approfondies.

¹ L'indicateur de capacités numériques mesure l'utilisation d'internet ou de logiciels pour 4 domaines (recherche d'informations, communication en ligne, résolution de problèmes informatiques, utilisation de logiciels) - INJEP, Chiffres clés de la jeunesse 2021

CHAPITRE 1

JEUNESSE & CULTURE / LOISIRS / SPORTS

Constats

Contrairement aux préjugés tenaces qui les décrivent comme des consommateurs passifs, immodérés et solitaires, d'offres numériques (films, séries, jeux vidéo) peu créatives et peu stimulantes, les 18-30 constituent en réalité de loin la classe d'âge la plus active culturellement.

Ils sont particulièrement investis dans des activités artistiques en amateur (travaux manuels, danse, chant, etc.) mais le sont également dans des activités plus traditionnelles (lecture, cinéma, théâtre, bibliothèque, musées, concerts) qui nécessitent de sortir de chez soi et d'interagir avec d'autres lieux et personnes.

Au total, en 2019, plus de huit jeunes sur dix avaient cumulé au cours de l'année à la fois une activité culturelle numérique, artistique amateur et une activité ou sortie plus traditionnelle².

Toutefois, la pratique du streaming (film ou musique) s'impose aujourd'hui comme la pratique culturelle dominante chez les jeunes.

A ce titre, on pourrait alors penser que les activités numériques concurrencent les pratiques culturelles traditionnelles et participent à leur baisse de fréquentation chez les jeunes. Or le numérique est en réalité un mode de découverte (via les réseaux sociaux, sites, blogs) de nouveaux biens culturels (concerts, musées, ouvrages...) poussant les 15-24 ans à diversifier leurs activités.

Certes, la part des jeunes de 15-24 ans ayant lu au moins un livre en un an est passée de 88 % en 1973 à 78 % en 2018³ mais il convient de rappeler que les 15-24 ans demeurent les plus gros lecteurs de l'ensemble de la population et ce alors même que 81 % d'entre eux déclarent lire dans le cadre d'un loisir et non d'une lecture scolaire imposée⁴.

Les pratiques culturelles, mais aussi sportives ou encore de loisirs, ne sont toutefois pas uniformes au sein des jeunes. Elles diffèrent fortement en fonction de l'origine sociale des 15-24 ans.

Premièrement, c'est leur fréquence de consommation qui est marquée par d'importantes inégalités sociales. En effet, ces pratiques sont moins nombreuses chez les jeunes de familles à revenus modestes, peu diplômés, au chômage, ou habitant de petites agglomérations ou zones rurales.

² Julie Baillet, Lucie Brice-Mansencal, Sandra Hoibian, CRÉDOC Julie Bene, Chantal Dahan, Joaquim Timoteo. « De spectateurs à créateurs : multiplicité des pratiques culturelles et artistiques des jeunes » INJEP, novembre 2019

³ Id

⁴ Id

Pour une majorité d'entre eux, le coût reste le principal frein limitant l'accès à la culture et aux loisirs en particulier pour les jeunes en situation d'activité ou familiale précaire. La pratique du sport est aussi sujette aux inégalités socio-économiques (choix du sport, appartenance à un club, etc.)⁵.

Pour l'ensemble des jeunes, le manque de temps puis les contraintes de déplacements apparaissent ensuite comme les principaux freins à leur consommation d'activités culturelles et à l'accessibilité universelle.

Au-delà des dimensions financières, de temps et de transport, certains jeunes peuvent avoir des comportements d'autocensure face à certaines pratiques culturelles considérées comme élitistes. De même, certaines pratiques, notamment sportives, souffrent de stéréotypes de genre encore prégnants⁶.

Les modes de transmission de la cellule familiale et plus globalement de leur milieu social jouent ainsi un rôle prépondérant dans l'accès à la culture et peuvent orienter le choix des jeunes. En effet, si l'on s'intéresse aux pratiques culturelles des jeunes en fonction de leur origine sociale, on peut constater que les activités traditionnelles sont moins consommées par les jeunes de milieux modestes, ruraux et peu diplômés en comparaison des jeunes de familles à revenus élevés, diplômés ou en emploi et citadins. Le phénomène inverse peut alors être constaté concernant les activités numériques.

Le faible accès à la culture pour certains jeunes, les inégalités culturelles tout comme la non-valorisation de leurs pratiques et savoirs culturels ne sont toutefois pas des fatalités.

Pour y faire face, des initiatives tels que les dispositifs d'animations culturelles mis en place par les collectivités territoriales et le secteur associatif dans des contextes sociaux et territoriaux hétérogènes (urbain, péri-urbain, rural, non REP⁷, REP+⁸) peuvent alors être cités.

Le pass culture, en offrant aux jeunes de 18 ans et plus, la somme de 300 euros à dépenser sur deux ans pour l'achat d'événements et biens culturels (livres, disques, spectacle, musées, cinéma, concert, instrument de musique) ou de cours pratiques artistiques ou de services numériques (jeux vidéo, musique en ligne, ebooks, presse en ligne) a également été mis en place pour démocratiser l'accès à la culture auprès des plus jeunes, à un coût raisonnable.

En complément du crédit de 300 euros l'année des 18 ans, le pass culture a été étendu aux plus jeunes avec une part individuelle à partir de 15 ans jusqu'au 18 ans et une part collective permettant de bénéficier d'offres pour les scolaires.

⁵ Thierry Michot, « La pratique d'activités physiques et sportives en France », Revue de la littérature, INJEP, novembre 2021

⁶ Thierry Michot, « La pratique d'activités physiques et sportives en France », Revue de la littérature, INJEP, novembre 2021

⁷ Réseau d'éducation prioritaire

⁸ Réseau d'éducation prioritaire renforcée

Les défis à venir

Défi n° 1 : Faire davantage de place à la culture dans le temps scolaire en collaboration avec l'éducation non formelle

Proposition n° 1

Donner et redonner envie aux jeunes de lire par le développement des actions autour de la lecture, de l'écriture sur les temps de vie de l'enfant (familial, scolaire et périscolaire) :

- en prenant en compte le goût des jeunes ;
- en développant des partenariats entre les acteurs : établissements scolaires, bibliothèques, librairies, centres de loisirs, colonies de vacances, associations de développement de la lecture, etc. ;
- en mobilisant l'ensemble de l'éducation formelle et non formelle pour agir contre les inégalités d'accès à la culture et à la lecture ;
- en insistant sur les périodes clés pour le développement du goût de la lecture que sont la toute petite enfance (0-3 ans) (priorité forte du ministère de la Culture), la période d'apprentissage de la lecture autonome (5-8 ans) et l'adolescence (âge du décrochage).

Proposition n° 2

Renforcer, dès l'enseignement primaire et secondaire, l'accès aux loisirs, à la culture et aux arts pour tous les jeunes et mieux articuler le parcours artistique et culturel des jeunes sur tous leurs temps de vie (scolaire, périscolaire, extra-scolaire, familial) :

2.1- En dehors de l'établissement scolaire, par le biais de visites, de séances cinéma avec débat, des voyages. Familiariser dès l'enfance et l'adolescence la fréquentation des lieux culturels ;

2.2- Au sein de l'établissement, en développant les ateliers culturels comme le montage de projets de création, pouvant se conduire en lien avec des professionnels du secteur (dont les artistes), des associations culturelles ou des organisations de l'éducation populaire. Il est essentiel de construire plus de ponts entre le milieu scolaire et l'éducation populaire.

Proposition n° 3

Renforcer le financement et la formation (notamment au livre et à la lecture) des acteurs et actrices du champ de l'éducation populaire et de la culture afin de leur permettre d'offrir un accompagnement culturel diversifié auprès des jeunes.

Proposition n° 4

Renforcer l'articulation entre les acteurs de l'éducation populaire et de la culture pour assurer l'accompagnement des jeunes vers les lieux de culture, notamment en garantissant la mise en place d'instances de dialogue régionales qui réunissent les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), les collectivités territoriales et les réseaux régionaux d'éducation populaire

Défi n° 2 : Soutenir l'accès à la culture, au sport et aux loisirs, en particulier pour les jeunes qui en sont le plus éloignés

Proposition n° 5

Favoriser l'accès à la culture, aux loisirs et à la pratique sportive en levant les freins financiers :

5.1- Evaluer l'impact du pass Culture, notamment par rapport aux dispositifs territoriaux et permettre une meilleure appropriation des possibilités qu'il offre, en travaillant en lien avec les acteurs de l'éducation populaire, pour lutter contre l'exclusion des publics spécifiques ;

5.2- Amplifier le soutien financier des territoires pour la création d'infrastructures, afin de limiter les inégalités d'accès à la culture, aux loisirs et au sport. Reconstituer des cinémas itinérants pour aller au contact de tous les publics jeunes sur le territoire. Encourager le développement des partenariats locaux pour proposer des tarifications sociales ou de la gratuité aux jeunes ;

5.3- Etendre la gratuité des musées et des monuments nationaux pour les jeunes jusqu'à 30 ans ;

5.4- Réduire le coût des licences sportives et accorder une aide à l'équipement sportif ;

5.5- Favoriser l'accès à l'enseignement artistique spécialisé pour tous les jeunes ;

5.6- Sur le même modèle du pass Culture, proposer des « pass Colos ».

Proposition n° 6

Déployer des moyens pour encourager l'accès à la culture, aux loisirs et au sport chez les jeunes les plus éloignés :

6.1- Faciliter l'accès à la culture et au sport pour tout jeune engagé dans le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ), par exemple par l'application de tarifs préférentiels élargis ;

6.2- Organiser des maraudes numériques pour aller vers et accompagner le jeune dans le domaine culturel (encourager le déploiement de dispositifs tels que Les Promeneurs du Net) ;

6.3- Recruter des médiateurs culturels et des médiatrices culturelles pour aller vers les jeunes les plus éloignés ;

6.4- Favoriser et renforcer les dispositifs d'accès au livre et à la lecture des jeunes empêchés de lire (en situation de handicap, sous main de justice, en établissements de santé) et éloignés du livre. Poursuivre le développement des dispositifs dédiés (Premières Pages, Des livres à soi pour les tout-petits et leurs familles) et renforcer le soutien aux associations qui œuvrent pour le développement de la lecture hors temps scolaires ;

6.5- Développer l'accès au sport et à la culture comme services du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

Proposition n° 7

Lever les freins liés à la localisation de l'offre culturelle, sportive et de loisirs

7.1- Inciter les collectivités territoriales à faire de la culture hors les murs et rapprocher les offres culturelles, de sport et de loisirs, mobiles et numériques, des lieux d'habitation (festivals itinérants, bus itinérants) ;

7.2- Développer et renforcer les tiers lieux et autres initiatives sur tout le territoire pour proposer des activités culturelles, sportives et de loisirs à tous les jeunes ;

7.3- Poursuivre le renforcement et diversifier les offres culturelles développées dans les territoires éloignés (Quartiers de la Politique de la Ville - QPV, Zones de Revitalisation Rurale - ZRR) ;

7.4- Développer et renforcer le réseau des bibliothèques et les points lectures qui sont des équipements culturels de proximité, notamment en ruralité, avec des propositions itinérantes et les associations ;

7.5- Développer l'offre culture, sports et loisirs dans les boussoles des jeunes.

Proposition n° 8

Mieux communiquer sur l'offre culturelle, sportive et de loisirs grâce à un ensemble d'acteurs

8.1- Assurer plus de visibilité aux actions permettant un accès à la culture pour les jeunes (musées, théâtres, opéras, bibliothèques) ;

8.2- Inciter les producteurs de contenus numériques, tels que les créateurs et créatrices de contenus numériques, à accompagner les jeunes vers toutes les formes de culture et de pratique sportive ;

8.3- Former les professionnels de jeunesse à la découverte culturelle notamment en développant les diplômes du BPJEP⁹ Animation Sociale et les formations de médiateur et de médiatrice culturel(le) ;

8.4- Intervenir dans les écoles pour promouvoir le Pass Culture, le Pass Sport et le Pass Colos.

⁹ Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport

Défi n° 3 : Valoriser et remettre les jeunes au centre de la pratique culturelle et sportive

Proposition n° 9

Favoriser la place des jeunes comme acteurs de la vie culturelle, sportive et de loisirs. Encourager et valoriser, par des moyens financiers, les dynamiques collectives portées par des jeunes liées aux pratiques artistiques et culturelles.

Proposition n° 10

Promouvoir le sport comme levier d'émancipation et de bien-être des jeunes, avec une attention particulière pour les publics chez qui le décrochage de la pratique sportive est plus marqué à l'adolescence.

Proposition n° 11

Valoriser l'ensemble des pratiques culturelles des jeunes (qu'elles soient traditionnelles, numériques, institutionnelles ou non).

Proposition n° 12

Favoriser un meilleur vivre ensemble filles-garçons dans les pratiques sportives et culturelles, notamment via la mixité de ces pratiques, la déconstruction des stéréotypes liés à certaines disciplines.

Défi n° 4 : Promouvoir la culture européenne et internationale auprès des jeunes de la pratique culturelle et sportive

Proposition n° 13

Développer les échanges entre jeunes (territoires à l'international, quartiers, zones rurales, etc.).

Proposition n° 14

Favoriser les chantiers internationaux sur des sites patrimoniaux (culture, engagement, collectif).

Proposition n° 15

Introduire une "incitation culturelle" dans les programmes d'échange (préparation au départ, visite de la ville...).

Proposition n° 16

Valoriser le patrimoine et la diversité culturelle des différentes aires culturelles y compris l'Europe dans les programmes scolaires (sites et monuments, arts et tradition, etc.)

Proposition n° 17

Créer un Corps européen de sauvegarde du patrimoine.

Proposition n° 18

Donner toute son importance à l'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI) dans sa capacité à comprendre les autres et à produire de la culture commune. Promouvoir les rencontres européennes de professionnels éducatifs et de loisirs, permises par les programmes Erasmus+, afin de faciliter les échanges de pratiques, ouvrir leur regard sur les politiques éducatives européennes et les aider à mettre du sens autour de la notion de citoyen européen.

Proposition n° 19

Promouvoir les dispositifs culturels et sportifs européens, comme ceux portés par l'Office Franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ).

Défi n° 5 : Lutter contre les discriminations et les violences sexistes / sexuelles dans les pratiques culturelles et sportives et dans les activités de loisirs

Proposition n° 20

Favoriser la mixité sociale et la mixité de genre dans les pratiques sportives et récréatives amateurs soutenues par les investissements publics en formant les éducateurs et en adaptant les lieux d'accueil.

Proposition n° 21

Sensibiliser à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles les organisateurs de soirées étudiantes, les responsables des clubs sportifs et tous les métiers de l'animation et des activités artistiques.

Proposition n° 22

Systématiser les campagnes de communication sur le sport féminin et la visibilité de grandes championnes féminines pour marquer les représentations. Développer des actions et des événements visant à lutter contre la discrimination dans les pratiques sportives.

Proposition n° 23

Veiller à inscrire l'accueil des jeunes vulnérables (situation sociale, de handicap ...) dans les contrats d'objectifs et de moyens des établissements publics culturels et sportifs.

Proposition n° 24

Favoriser l'accès des personnes en situation de handicap aux pratiques culturelles et sportives :

24.1- Investir dans des infrastructures adaptées aux personnes en situation de handicap ;

24.2- Encourager le parasport dans les fédérations sportives locales ;

24.3- Aménager des offres et services culturels et artistiques adaptées ;

24.4- Favoriser l'émergence et la reconnaissance des talents (partenariats établissements culturels / associations, guides informatifs, tarifs préférentiels).

Rappel de recommandations formulées dans les publications du COJ

- ❖ Créer les conditions permettant l'incubation d'initiatives de jeunes notamment en favorisant l'éclosion de projets festifs structurant pour le territoire et en favorisant la médiation avec les jeunes organisateurs. [Rapport du COJ « La participation des jeunes au développement des territoires ruraux »]
- ❖ Créer une dotation Jeunes Ruraux et un statut de « jeune créateur en rural » permettant de soutenir financièrement les jeunes ayant un projet culturel ayant un impact sur le développement local. [Rapport du COJ « La participation des jeunes au développement des territoires ruraux »]

POINTS D'ALERTE :

- ▲ Dans ce contexte de crise où se renforcent les mutations des rapports entre les individus et la société (isolement social, développement de l'accès au numérique, etc.), il est important de développer une approche interministérielle sur les questions de « culture et loisirs » afin de répondre à ces défis. Cette approche interministérielle pourrait intégrer dans sa réflexion un axe visant à lutter contre les addictions au numérique et contre les fake news.
- ▲ Pour obtenir un effet immédiat et positif des mesures prises, il convient de valoriser davantage des exemples de bonnes pratiques de jeunes accédant à la culture et aux loisirs. Cette valorisation contribuera notamment à lutter contre les préjugés à l'égard des jeunes (du type « les jeunes sont incultes », « les jeunes ne lisent pas »).

CHAPITRE 2

JEUNESSE & EMPLOI

Constats

Déjà confrontés à de graves difficultés du fait de l'inadéquation de l'offre de travail à la demande du marché, les jeunes sont, depuis 2008 et encore plus aujourd'hui, les premiers touchés par le chômage.

Comme l'indique la DARES¹⁰, en avril 2020 lors du premier confinement, les embauches chutent de 77 % sur un an pour les moins de 30 ans (contre 71 % pour leurs aînés). Entre fin 2019 et fin 2020, le nombre de jeunes inactifs¹¹ croît de 2,4 %. Pire encore, le nombre de jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) parmi les 16-29 ans s'accroît sur cette période en raison de la crise sanitaire.

Ces jeunes en difficulté d'insertion sont les plus éloignés de l'emploi et représentent un véritable défi de politique publique pour les acteurs de l'éducation qui ne parviennent toujours pas à garantir l'accès de tous les jeunes à une formation qualifiante les protégeant du chômage.

De plus, les jeunes dans l'emploi font face à une importante précarité. En effet, en 2019, 52,7 % des 15-24 ans n'étaient employés qu'en CDD¹². Il convient alors de renforcer la protection sociale de tous les travailleurs dans le code du travail.

L'instabilité de l'emploi, tout comme les rythmes décalés (travail de nuit), touchent aussi de plein fouet les jeunes qui sont surreprésentés dans des emplois dits « ubérisés » dont la protection sociale est faible et le rythme de travail élevé.

Par ailleurs, les stagiaires dont le niveau de rémunération minimal (580 €) est inférieur au revenu minimum légal font également face à d'importantes difficultés financières les poussant à cumuler les emplois, leur stage ne leur permettant pas de vivre décemment.

Au-delà des répercussions financières et matérielles, cette situation de mise à l'écart du marché du travail et de précarisation de l'emploi des jeunes a également des conséquences sociales et psychologiques importantes.

¹⁰ « Comment la situation des jeunes sur le marché du travail a-t-elle évolué en 2020 ? », DARES analyses, n°50, septembre 2021

¹¹ Les jeunes inactifs sont des personnes qui ne sont ni en emploi (BIT) ni au chômage : jeunes de moins de 15 ans, étudiants ne travaillant pas en complément de leurs études, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler, etc. (Définition de l'INSEE).

¹² « 20 ans en 2021 : 7 chiffres pour bien appréhender la crise qui touche les jeunes », Julien Baldacchino, 11 février 2021.

Animés par une conception polycentrique de l'existence, les jeunes construisent leur vie, leur identité et leur système de valeurs autour de plusieurs sphères au sein desquelles le travail joue encore une place centrale. En effet, l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle est souvent le point principal soulevé par les jeunes dans leur recherche du bonheur tout comme l'est la dimension émancipatrice et stimulante, tant intellectuellement que socialement, de l'emploi.

L'aspect rémunérateur du travail est quant à lui plutôt laissé de côté par la majorité des jeunes. L'emploi est donc associé à un potentiel vecteur d'épanouissement ou d'accomplissement de soi pour les jeunes qui, lorsqu'ils souffrent du chômage, développent bien souvent des troubles psychologiques.

Afin de répondre aux enjeux liés à la crise pour garantir une meilleure insertion des jeunes sur le marché du travail et leur offrir un emploi durable et stable, des solutions ont été mises en place récemment. En effet, dans le cadre du plan de relance de sortie de crise, l'emploi des jeunes a été placé au cœur de dispositifs phares du gouvernement telles que les mesures du plan « 1 jeune, 1 solution ».

Grâce à ces mesures prises depuis deux ans, le taux de chômage des jeunes a baissé sensiblement : au dernier trimestre 2021, il s'établit à 15,9 %, soit le plus bas niveau depuis quarante ans. Cependant, la situation demeure préoccupante pour certains jeunes qui cumulent plusieurs niveaux de difficultés pour accéder à l'insertion, et donc à leur autonomie.

La mise en place en mars 2022 du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ), qui succède à la Garantie jeunes, vise l'objectif de réduire le taux de chômage des jeunes les plus éloignés de l'emploi. Pour mémoire, le COJ a contribué à la réflexion pour faire évoluer la Garantie jeunes¹³ et pour garantir des conditions de réussite du CEJ¹⁴.

L'ensemble de ces initiatives gouvernementales – bien qu'elles aient le mérite d'être saluées pour leur effort financier et leur volonté d'accompagnement des jeunes vers la formation et l'emploi, en particulier « d'avenir », dans les secteurs de la transition écologique et numérique – demeurent insuffisantes pour garantir à chacun les conditions d'une insertion professionnelle réussie.

¹³ Rapport du COJ « La Garantie jeunes de demain, un droit ouvert à tous les jeunes », décembre 2020
https://jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/coj_-_rapport_gj_final.pdf

¹⁴ Avis du COJ « Les conditions de réussite du Contrat d'Engagement Jeune », décembre 2021
https://jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/avis_coj_-_contrat_d_engagement_jeune.pdf

Les défis à venir

Défi n° 6 : Lutter contre la précarité de l'emploi des jeunes et contre l'instabilité des contrats

Proposition n° 25

Mettre en place un revenu universel d'autonomie pour les jeunes de 18 à 25 ans¹⁵.

Proposition n° 26

Renforcer des actions de prévention des ruptures des contrats en alternance (apprentissage et contrats de professionnalisation) en sécurisant certains facteurs de rupture comme les coûts liés au logement et à la mobilité.

Proposition n° 27

Etendre le dispositif d'emploi accompagné (dédié aux personnes en situation de handicap) aux jeunes en grandes difficultés d'insertion.

Proposition n° 28

Accentuer les actions facilitant les ponts entre les métiers, notamment pour les jeunes ne possédant pas de diplôme ou de qualification en mobilisant la validation des acquis et en activant des droits inconditionnels à la formation.

Proposition n° 29

Renforcer les actions de sensibilisation à destination des chefs d'entreprise concernant l'accueil des jeunes dans le monde de l'emploi, et agir spécifiquement sur les salaires ainsi que sur les conditions de travail pour renforcer l'attractivité de certaines filières.

¹⁵Avis du COJ « Le Revenu Universel d'Activité (RUA) pour l'ouverture dès 18 ans », juin 2019 - https://jeunes.gouv.fr/IMG/pdf/COJ_-_Avis_RUA_adopte_le_18_juin_2019-2.pdf

Proposition n° 30

Sécuriser les parcours de stage en rendant obligatoire la gratification dès le premier jour afin de lutter contre les abus et les stages courts. Des exceptions à cette règle universelle doivent être définies pour les stages d'observation (stages de 3ème, périodes de mise en situation en milieu professionnel – PMSMP). De plus, le stage doit donner lieu à une requalification en contrat de travail dès lors qu'il y a détournement par l'employeur de l'objet du stage.

Proposition n° 31

Faire respecter le droit du travail, recruter des inspecteurs du travail (dans une démarche de prévention et d'accompagnement et non de sanction exclusivement) et permettre aux services de l'Etat en charge de l'emploi, du travail et de la formation professionnelle de mener des actions spécifiques sur les conditions de travail et d'emploi des jeunes, et notamment ceux particulièrement exposés aux déséquilibres du marché du travail :

31.1- Permettre à l'inspection du travail de disposer d'une base de données des contrats de travail, y compris des contrats en alternance, pour faciliter les contrôles ;

31.2- Obliger les employeurs en infraction à rembourser les aides touchées au titre de l'apprentissage.

Proposition n° 32

Veiller que le nouveau contrat d'engagement jeune (CEJ) soit un dispositif intégrant les jeunes NEET en adaptant les modalités d'accès et d'accompagnement aux besoins des jeunes, et en prévoyant véritablement qu'un accompagnement global soit dispensé aux jeunes en CEJ qui le souhaitent.

Proposition n° 33

Intensifier les efforts de formation et d'accompagnement au numérique pour les jeunes et les demandeurs d'emploi. Systématiser les tests Pix emploi dans les accompagnements afin de mesurer le niveau de compétences numériques et de proposer des parcours sur mesure adaptés au niveau des personnes.

Proposition n° 34

Mettre en œuvre une régularisation automatique des mineurs non accompagnés (MNA) ayant eu un parcours « Aide Sociale à l'Enfance » (ASE) afin de stabiliser leurs parcours d'insertion, leur formation et leur logement.

Défi n° 7 : Lutter contre les discriminations à l'embauche des jeunes

Proposition n° 35

Mettre fin aux contrats spécifiques ciblant les jeunes avec des conditions salariales inférieures au droit commun.

Proposition n° 36

Encadrer et limiter les conditions d'expérience dans les offres d'emploi, et garantir l'égalité salariale entre les femmes et les hommes dès le premier emploi.

Proposition n° 37

Elaborer un plan de lutte contre les discriminations à l'embauche des jeunes (discriminations raciales, liées au genre, à l'orientation sexuelle, aux opinions ou à la religion).

Proposition n° 38

Venir en appui aux hôpitaux et aux acteurs associatifs pour faire de la réinsertion scolaire, universitaire et professionnelle des jeunes atteints de maladie ou d'un handicap une priorité.

Proposition n° 39

Renforcer l'accueil et l'accompagnement des jeunes travailleurs au sein des entreprises et associations.

Proposition n° 40

Renforcer les pratiques de recrutement ne reposant pas uniquement sur les diplômes et les expériences professionnelles (méthode de recrutement par simulation Pôle Emploi, Open Badges, action de formation en situation de travail, etc.).

Défi n° 8 : Mettre en place une politique d'information d'accès aux droits à destination de tous les jeunes sur l'ensemble des territoires (QPV, ZRR, outre-mer) afin de lutter contre le non-recours

Proposition n° 41

Soutenir l'information et l'accompagnement des jeunes dans leurs démarches d'accès aux aides et aux dispositifs, notamment grâce aux lieux et points d'informations physiques ou virtuels.

Proposition n° 42

Affiner la logique territoriale en matière d'aides à l'embauche (travailler sur les différentes échelles de territoires).

Rappel de recommandations formulées dans les publications du COJ

- ❖ Ouvrir le champ des possibilités : donner l'opportunité aux jeunes de découvrir et tester de nouveaux emplois. [Rapport du COJ « Les jeunes au cœur du futur service public de l'insertion »]
- ❖ Lutter contre les contrats précaires et les sous-rémunérations, encourager une organisation de travail permettant une réelle articulation des temps de vie pour toutes et tous. [Rapport du COJ « Egalité Femmes / Hommes »]
- ❖ Proposer aux jeunes filles des immersions en entreprise avec une prise en charge globale, notamment financière, afin de lever tous les freins qui pourraient empêcher les filles de vivre ces expériences. [Rapport du COJ « Egalité Femmes / Hommes »]
- ❖ Assurer la sécurité du recrutement du jeune en diminuant la période d'essai et en prévoyant un système d'accompagnement des jeunes recrutés. [Avis du COJ « Le plan 1 jeune, 1 solution »]
- ❖ Restreindre le dispositif d'allègement de charges pour le recrutement de jeunes uniquement pour les entreprises qui recrutent des jeunes en CDI. [Avis du COJ « Le plan 1 jeune, 1 solution »]
- ❖ Prolonger le dispositif "emploi franc +" en assurant de l'aide dès le premier mois d'exécution du contrat et étudier la possibilité d'appliquer cette mesure au public placé sous main de justice ou de détention (publics vulnérables discriminés à l'embauche). [Avis du COJ « Le plan 1 jeune, 1 solution »]
- ❖ Mettre en place une communication adaptée sur les secteurs et métiers d'avenir. [Avis du COJ « Le plan 1 jeune, 1 solution »]

POINTS D'ALERTE :

- ▲ La situation nécessite un plan ambitieux pour les jeunes, qui passe par une action déterminée et une programmation sur les prochaines années. Cela passe par un développement de l'accès aux formations supérieures pour les jeunes issus de zones rurales, en évitant le tout-numérique et en veillant à une diversité de l'offre. Ce plan doit commencer par une augmentation des bourses et des APL, l'ouverture du RSA aux moins de 25 ans, le rétablissement de l'aide à la recherche du premier emploi, la suppression des contrats jeune précaire pour aller vers des statuts pérennes et le rétablissement de l'obligation pour les départements des contrats jeunes majeurs.
- ▲ La réforme de l'assurance chômage pénalise les jeunes entrant sur le marché du travail : depuis le 1er décembre 2021, pour pouvoir être indemnisé par l'assurance chômage, il est nécessaire d'avoir travaillé 6 mois au cours des 24 derniers mois (contre 4 mois auparavant). Au regard des difficultés rencontrées par les jeunes pour accéder à un premier emploi, un décret rectificatif, portant spécifiquement sur les jeunes de moins de 25 ans, s'impose.
- ▲ Il convient d'être vigilant quant à l'attribution de marchés publics ou d'appels à projets (PIC, PIA, etc.), dédiés à mettre en place des actions facilitant l'insertion socio-professionnelle, à des opérateurs privés à but non lucratif qui ne connaissent pas les spécificités des territoires dans lesquels ils doivent intervenir.
- ▲ L'ensemble des mesures en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes doit prendre en considération les jeunes en situation de handicap pour lesquels le taux de non-emploi est deux fois supérieur à celui des jeunes valides.
- ▲ Les mesures dédiées à l'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'insertion doivent impérativement intégrer des possibilités de mobilités et d'hébergement/logement.
- ▲ Il est important de valoriser également des sorties positives de dispositifs d'accompagnement, autres que l'accès à l'emploi, déterminantes dans l'accès à l'autonomie des jeunes (comme l'inscription dans une formation, du supérieur ou non, ou dans l'engagement, par exemple).

CHAPITRE 3

JEUNESSE & ENGAGEMENT

Constats

La crise du coronavirus a amené les Français, et plus encore les jeunes, à accorder une plus grande confiance aux associations, leur participation à au moins une structure bénévole étant en hausse pour la troisième année consécutive.

Le baromètre DJEPVA sur la jeunesse précise que 72 % des jeunes âgés de 18 à 30 ans font confiance à une association en avril 2020 tandis qu'ils étaient 67 % en janvier de la même année, soit une augmentation de 5 points en l'espace de quelques mois de crise sanitaire¹⁶.

Aujourd'hui, c'est plus d'un jeune sur trois (38 %) qui indique ainsi faire partie ou participer aux activités d'une association. Cet engagement bénévole porte principalement sur le sport (37 %), la culture et les loisirs (19 %) mais également sur la jeunesse et l'éducation populaire (17 %)¹⁷.

L'environnement connaît également depuis trois ans un succès notable dans l'engagement des jeunes.

La notion d'engagement est également à élargir : l'engagement numérique serait la première voie d'action des jeunes dans la vie publique d'après le baromètre 2019 de la DJEPVA. 45 % des jeunes se seraient ainsi engagés (signature d'une pétition, levée de fonds via des plateformes de streaming, défense d'une cause par internet, un blog, un réseau social au cours des 12 derniers mois).

L'accroissement unique de l'engagement des jeunes depuis la crise du Covid, bien qu'il pose des questions sur sa pérennité, traduit un appétit certain de la jeunesse française pour la cause bénévole.

Toutefois cet engagement n'est pas le fait de tous et varie en fonction du profil socioéconomique des 15-30 ans. Dans ce cadre, les jeunes diplômés de niveau baccalauréat ou supérieur, les étudiants, les jeunes dont les revenus mensuels du foyer excèdent les 2 200 euros par mois et les jeunes dont le foyer est propriétaire sont surreprésentés dans l'engagement bénévole.¹⁸

Par ailleurs, le domaine d'engagement des jeunes varie selon des critères de sexe, d'âge, de niveau de ressources et de statut familial. En effet, les femmes sont plus représentées dans les domaines sociaux et de la jeunesse tandis que les hommes dans le secteur du sport. De même, les jeunes ayant des ressources inférieures à 1 200 € par mois sont davantage impliqués dans la lutte contre les discriminations tandis que les jeunes aux revenus supérieurs sont plus impliqués dans la culture et le sport¹⁹.

¹⁶ ¹⁷ ¹⁸ ¹⁹ « Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2020 », INJEP Notes & Rapports, Rapport d'étude, décembre 2020. Enquête nationale réalisée par le CREDOC auprès de 4 500 jeunes de métropole et d'outre-mer âgés de 18 à 30 ans.

Bien que l'engagement des jeunes soit élevé aujourd'hui en France, de nombreux jeunes continuent de ne pas s'engager pour diverses raisons.

Celles-ci sont premièrement d'ordre pratique, et relèvent d'une impossibilité à libérer du temps. Elles sont également liées à une représentation souvent erronée de l'engagement qui se résumerait à « donner du temps gratuitement » sans y voir les compétences - et les sentiments de fierté et de plaisir - mises en jeu et les relations sociales que cela permet de nouer.

Comme le montre un rapport du Haut Conseil à la vie associative (HCVA) « favoriser l'engagement des jeunes à l'école », de nombreuses dispositions ont été prises dans ce sens, notamment autour de la notion de « parcours citoyen », mais peu de moyens sont mobilisés pour assurer leur mise en œuvre qui reposent actuellement sur la bonne volonté des acteurs au sein de l'école²⁰.

Enfin, il existe aujourd'hui en France un véritable enjeu lié à la reconnaissance et à la valorisation des compétences acquises par les jeunes dans le cadre de leur engagement bénévole. En effet, le système scolaire ne reconnaît pas les engagements des jeunes au sein de l'éducation non formelle et donc de ce fait les compétences qu'ils y ont acquises. Pourtant, l'État soutient la formation et le développement de leurs compétences avec le fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) et de ses appels à projets.

Afin de remédier au problème de l'engagement des jeunes tout comme de la valorisation des compétences, les pouvoirs publics ont développé nombre de dispositifs ces dernières années.

En matière d'engagement, le service civique, les volontariats internationaux ou le compte d'engagement citoyen ont été mis en place successivement à compter des années 2010.

De même, les outils de valorisation des compétences de l'engagement développés par les pouvoirs publics et les associations sont aujourd'hui peu connus par les jeunes et leur coexistence les rend peu lisibles et donc peu utilisés, ce qui nuit à leur crédibilité.

Des solutions existent pourtant aujourd'hui pour faire face à ces problèmes d'engagement. Le COJ, dans son rapport d'inter-commissions sur l'engagement, émet dans ce sens plusieurs recommandations.

²⁰ https://www.associations.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_hcva_engagement_jeunes.pdf

Les défis à venir

Défi n°9: Permettre à tous les jeunes de pouvoir s'engager quels que soient leur profil et leurs aspirations en ce domaine

Proposition n° 43

Encourager la place des jeunes dans les gouvernances des associations en reconnaissant leurs expertises (sur les sujets concernant les jeunes ou non) et leur légitimité à prendre des responsabilités. Encourager la création d'associations par les jeunes, mineurs ou non, afin de les soutenir dans leur démarche d'engagement.

Proposition n° 44

Remettre l'éducation populaire au cœur des politiques publiques liées à l'engagement et désigner un chef de file, parmi les pouvoirs publics, de la compétence « Education populaire », tout en clarifiant ses fonctions.

Proposition n° 45

Favoriser la mixité sociale dans l'engagement.

Proposition n° 46

Développer et former aux métiers de l'engagement (comment accueillir l'engagement ?).

Proposition n° 47

Reconnaître et créer des parcours citoyen avec engagement volontaire à l'école dès la primaire et adapté aux différentes étapes du parcours scolaire en y associant les organisations de jeunesse et d'éducation populaire.

Proposition n° 48

Continuer à œuvrer pour faire connaître le service civique, développer les offres de missions sur au moins 8 mois pour que le Service Civique soit accessible à tous les jeunes qui souhaitent s'engager, et engager des moyens pour assurer la qualité des missions.

Proposition n° 49

Donner les moyens de s'engager dans son établissement scolaire ou dans son établissement de formation aux jeunes qui le souhaitent via notamment des aménagements possibles d'emploi du temps.

Proposition n° 50

Lever les freins à l'engagement des jeunes en situation de handicap (moins de lourdeurs administratives, plus de facilités, accompagnement adapté, etc.).

Proposition n° 51

Renforcer la valorisation de l'engagement des jeunes dans leur recherche d'emploi et formation.

Proposition n° 52

Soutenir financièrement les associations qui accueillent en service civique les jeunes les plus "éloignés" qui cumulent les difficultés d'insertion sociale et professionnelle.

Proposition n° 53

Proposer aux jeunes différents espaces d'engagement citoyen (création ou intégration d'une association, volontariat en Service civique, Jeunes Sapeurs-Pompiers, réserve, etc.).

Proposition n° 54

Valoriser les Conseils des jeunes mis en place par les collectivités territoriales en leur donnant de véritables moyens d'action.

Défi n° 10 : Mieux informer, sensibiliser les jeunes pour leur donner l'envie de s'engager et les accompagner vers l'engagement

Proposition n° 55

Communiquer systématiquement sur le Service Civique auprès des jeunes et poursuivre son développement, pour qu'il devienne véritablement accessible et connu de tous les jeunes, et en préserver la qualité en prévoyant des missions sur une durée moyenne de 8 mois.

Proposition n° 56

Valoriser la pluralité des formes d'engagement et prendre en compte les différences entre engagements (politique, associatif, civique, etc.).

Proposition n° 57

Inscrire une éducation à l'engagement pour éviter les inégalités et développer les actions de découverte de l'engagement dans le cadre scolaire, périscolaire, de formation et dans les milieux sportifs, en particulier en direction des jeunes moins favorisés (interventions par les pairs). Utiliser le temps scolaire tel que l'éducation morale et civique (EMC) pour incarner l'engagement avec l'intervention d'associations locales, d'associations de jeunes et d'éducation populaire pour faire connaître et favoriser l'engagement. Instaurer des missions d'information ou un forum des associations auprès des jeunes dans tous les lycées pour faire connaître les dispositifs d'engagement tels que le service civique et les associations locales.

Proposition n° 58

Favoriser la mise en place d'une éducation aux médias et à l'information (EMI), dans les cadres scolaire, hors-scolaire et de formation professionnelle, avec l'appui des associations d'éducation populaire. L'EMI permet le développement d'un esprit critique à cultiver afin de distinguer informations fausses ou dignes de confiance, informations partielles ou complètes, informations partiales et leurs partis pris. Cette capacité d'analyse permettra aux jeunes d'être capables dans leurs vies de citoyens d'opérer des choix éclairés par une meilleure compréhension de la société, sur la base d'informations requestionnées.

Proposition n° 59

Promouvoir le BAFA comme expérience d'engagement (y compris au sein de l'école).

Proposition n° 60

Informer et former les lycéens, les collégiens, les apprentis ainsi que le personnel éducatif et de formation (conseillers principaux d'éducation, professeurs documentalistes, professeurs, formateurs, etc.) qui le souhaitent aux questions pratiques de l'engagement associatif (droit d'association, gestion d'une trésorerie, organisation d'évènements, accompagnement d'un projet porté par des jeunes sans faire à la place de, etc.) en partenariat avec les structures d'éducation populaire. Mettre à disposition des jeunes des outils nécessaires et adaptés à leur réalité pour la mise en place de leurs initiatives (financements, espaces, possibilité d'être accompagné, etc.).

Proposition n° 61

Valoriser les stages de troisième, en association, employeuse ou non.

Proposition n° 62

Dans le milieu scolaire et dans les établissements de formation, penser les parcours d'éducation citoyenne dans les projets éducatifs territoriaux avec les acteurs associatifs des territoires, afin qu'ils contribuent à la connaissance du tissu associatif local par les élèves et les apprentis.

Proposition n° 63

Donner des moyens et renforcer le rôle des cours d'Éducation Morale et Civique au collège, au lycée et dans les établissements de formation, tout en refondant cette matière en « Éducation civique, Culture et Histoire politique ». Pour une citoyenneté active et éclairée, encourager la conduite régulière de tables-rondes autour de questions d'actualité et de société en présence de médiateurs (informateurs jeunesse, équipe pédagogique, journalistes, etc.) afin de travailler l'esprit critique, la curiosité et de décrypter l'actualité.

Défi n° 11 : Développer pour aller vers une systématisation de la reconnaissance des compétences utilisées par les jeunes dans le cadre de leur engagement

Proposition n° 64

Valoriser l'engagement bénévole dans le cadre des cursus scolaires (sans en faire une obligation). Identifier et valoriser les compétences issues de l'engagement dès le secondaire. Développer les modalités de reconnaissance de l'engagement et continuer à valoriser/valider les compétences acquises notamment dans l'enseignement (validation des crédits ECTS, etc.).

Proposition n° 65

Valoriser les compétences acquises dans le cadre de la recherche d'un emploi pour les rendre plus accessibles à des jeunes et s'adapter à leurs formes d'engagements (adaptation qui ne se fait pas toujours au sein du Bureau ou du Conseil d'administration d'une association) :

65.1- Développer des CV citoyens (reconnaissance des « soft skills ») ;

65.2- Sensibiliser les employeurs aux compétences acquises ;

65.3- Mettre en place une charte du recruteur citoyen et responsable (reconnaissance de l'engagement comme une source différentielle pour le recrutement).

Proposition n° 66

Simplifier les dispositifs « VAE²¹ », « CEC²² » et « Congé engagement ».

Proposition n° 67

Développer une plateforme unique de valorisation des compétences acquises regroupant tous les outils et mettre en place un système de reconnaissance transparent pour valoriser l'engagement. S'appuyer sur les travaux des acteurs associatifs, et lutter contre la marchandisation de ces badges et leur instrumentalisation. Pour ce faire, mettre en place un moyen de reconnaissance (assermentation).

²¹ Validation des acquis de l'expérience Compte

²² Compte d'engagement citoyen

Défi n° 12 : Réaffirmer la nécessité de soutenir financièrement le développement de l'engagement des jeunes

Proposition n° 68

Augmenter sensiblement le budget du FDVA.

Proposition n°69

Augmenter les financements pluriannuels pour les associations, car ils favorisent leur stabilité. Créer une ligne de financements spécifiques pour les organisations de jeunes (celles dont la gouvernance par des jeunes est inscrit dans les statuts associatifs) afin de favoriser leur structuration et l'engagement des jeunes par les jeunes.

Proposition n° 70

Lever les freins financiers à l'engagement (frais de transport, frais d'adhésion, accompagnement adapté, etc.).

Proposition n° 71

Financer des ressources humaines associatives permanentes chargées d'accompagner les jeunes dans leur parcours d'engagement.

Proposition n° 72

Augmenter le budget du service civique en rehaussant l'indemnité, actuellement trop faible pour permettre à chaque jeune de s'engager.

Défi n° 13 : Développer une culture de l'égalité dans l'engagement civique et citoyen des jeunes

Proposition n° 73

Mettre en place une sensibilisation obligatoire sur l'égalité femmes-hommes et la prévention des Violences sexistes et sexuelles (VSS) dans le cadre du service national universel (SNU) mais aussi du Plan mercredi ou des Cités éducatives.

Proposition n° 74

Garantir la mixité dans les missions d'intérêt général du SNU et dans les missions du service civique, quels que soient les métiers.

Proposition n° 75

Développer des missions de service civique spécifiquement sur l'égalité femmes-hommes, avec des associations œuvrant dans le champ de la cohésion sociale, de l'insertion professionnelle, de l'éducation populaire, dans les fédérations sportives et dans les associations féministes.

Rappel de recommandations formulées dans les publications du COJ

- ❖ Mobiliser les jeunes dans les instances en donnant des droits pour s'engager même en début de carrière professionnelle et développer une logique de valorisation de l'engagement, notamment à travers la validation des acquis sous forme de blocs de compétences valorisés au sein des cursus d'éducation formelle. [Rapport du COJ « La participation des jeunes au développement des territoires ruraux »]
- ❖ Entamer une réflexion visant à une adaptation réglementaire pour permettre de donner des indemnités justes aux jeunes siégeant régulièrement dans des instances permanentes au sein des collectivités territoriales afin de faciliter la participation de tous les jeunes y compris ceux ayant de faibles revenus. [Rapport du COJ « La participation des jeunes au développement des territoires ruraux »]
- ❖ Encourager et rendre opérationnel le parcours citoyen notamment en encourageant davantage d'interactions à travers des projets concrets dans lesquels les établissements constituent une opportunité pour le territoire et le territoire est une ressource pour l'établissement. [Rapport du COJ « La participation des jeunes au développement des territoires ruraux »]
- ❖ Initier un appel à projets, piloté par le Fonds d'expérimentation jeunesse, afin de soutenir l'innovation. Ce fonds pourrait s'articuler avec l'axe 3 du Fonds Publics et territoires. [Rapport du COJ « Les colonies de vacances »]
- ❖ Généraliser dans l'ensemble des cursus de formation (scolaire, universitaire et professionnelle) un module de valorisation de l'engagement étudiant et du compte d'engagement citoyen. [Avis du COJ « Le plan 1 jeune, 1 solution »]

POINTS D'ALERTE :

- ▲ Dans la mesure où l'engagement suppose « d'être volontaire », il ne doit pas être accompli dans le cadre d'une injonction faite à l'ensemble des jeunes. De même, il convient de ne pas formaliser un cadre trop rigide des missions dévolues aux jeunes volontaires afin de ne pas perdre l'essence même de l'engagement.
- ▲ Afin de favoriser la reconnaissance de l'engagement, il est essentiel de distinguer entre les mesures dédiées à l'insertion et celles liées à l'engagement
- ▲ Changer le nom du « Contrat d'Engagement Jeune », qui prendra le relais de la Garantie jeunes à compter du 1er mars 2022, car il fausse le sens de l'engagement.
- ▲ Les compétences développées au cours d'une mission d'engagement ne sont pas aujourd'hui reconnues par un certain nombre d'entreprises. Les jeunes ayant cumulé plusieurs années d'expérience dans l'engagement sont souvent positionnés sur des emplois précaires. Il conviendrait ainsi de développer une politique permettant la valorisation des compétences acquises au cours d'un engagement.
- ▲ Il convient de ne pas limiter l'engagement à un acte individuel, même inscrit au sein d'une structure d'accueil, au détriment de l'engagement collectif
- ▲ Il convient de travailler aux représentations autour de l'engagement qui est traversé par les mêmes tensions que celles observées dans d'autres secteurs : l'engagement est encore trop souvent structuré de façon sociale et genrée.
- ▲ Renforcer la place de l'engagement au sein du temps d'apprentissage formel sans pour autant le rendre obligatoire.
- ▲ Ne pas faire du Service National Universel (SNU) le seul espace d'engagement.

CHAPITRE 4

JEUNESSE & ENVIRONNEMENT / ÉCOLOGIE

Constats

Dans l'édition 2020 du baromètre DJEPVA sur la jeunesse²³, une majorité des jeunes de 18 à 30 ans (67 %) indique pouvoir personnellement jouer un rôle dans la protection de l'environnement et plus de neuf jeunes sur dix déclarent déjà agir au quotidien pour la planète, le plus souvent en réduisant leurs déchets ou en les triant pour le recyclage.

L'environnement, au-delà d'être une cause qui tient à cœur à la jeunesse d'aujourd'hui, est une thématique pour laquelle les jeunes agissent personnellement mais aussi collectivement.

En effet, les jeunes ont conscience du devoir qu'ils doivent assumer en commun afin de faire face aux problèmes causés par le dérèglement climatique. Le baromètre DJEPVA de 2020 précise que, plus de la moitié des jeunes de 18-30 ans (54 %) se déclare prêt à s'investir dans une association de protection de l'environnement²⁴.

Toutefois, même convaincue de sa capacité et responsabilité à agir, la jeunesse appelle à des efforts partagés pour l'environnement, en particulier de la part des pouvoirs publics et des entreprises, comme en témoignent les revendications des « marches du climat » dans lesquelles la jeunesse a été fortement mobilisée.

De manière générale, la jeunesse appelle à un changement des modes de vie de tous les membres de la société que seule une action politique assumée pourra impulser. Le sujet de l'environnement n'est pas que le sujet de la jeunesse : toutes les générations doivent se sentir concernées et être impliquées.

De même, elle rejette de plus en plus notre modèle basé sur une croissance économique néfaste pour l'environnement et opte davantage pour des modes de production et consommation plus respectueux de la planète.

Toutefois, l'idée d'une cause environnementale toute entière acquise à la jeunesse est fautive. En effet, l'engagement des jeunes varie en fonction de leur sexe, de leur niveau de diplôme et de leurs revenus.

Ainsi, les jeunes les plus engagés pour la cause environnementale sont les femmes, les titulaires d'un diplôme supérieur au bac et les jeunes dont le foyer perçoit 2 200 euros et plus par mois, tout comme les jeunes les plus satisfaits de leur vie et les plus confiants dans leur avenir²⁵.

²³ INJEP. « Agir pour l'environnement : comportements et aspirations des 18-30 ans

- INJEP - Lucie Brice Mansencal, Manon Coulangue, Nelly Guisse, Charlotte Millot, CRÉDOC Julie Bene, Joaquim Timoteo, INJEP ».

²⁴ Id.

²⁵ Id.

Bien qu'apparaissant de ce fait comme une cause « élitiste », l'environnement n'en demeure pas moins une thématique préoccupante pour l'ensemble de la jeunesse au sein de laquelle un consensus pour la cause environnementale semble se développer.

Des actions demandent aujourd'hui à être prises en compte par les pouvoirs publics et le défi de mobiliser les franges de la jeunesse les moins favorisées pour la cause environnementale demeure d'actualité.

L'enquête de consultation citoyenne de l'agence du service civique témoigne de l'importance de la jeunesse de s'investir pour la cause de l'environnement.

L'enjeu de sensibilisation sur les solutions technologiques qui ont en effet un impact considérable sur le réchauffement climatique s'impose auprès de la jeunesse et auprès de la société en général : les infrastructures denses et énergivores épuisent les ressources naturelles en métaux rares et décuplent la part du numérique dans l'émission de gaz à effet de serre via les refroidissements nécessaires des machines de stockage de données. Il convient aussi de sensibiliser et former les jeunes sur l'ensemble des enjeux liés aux GAFAM²⁶ : système de valeurs propres, fonctionnement peu soucieux du respect des droits sociaux, conséquences sur les interactions sociales, etc.

²⁶ Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft.

Les défis à venir

Défi n° 14 : Intégrer la dimension environnementale dans l'ensemble des politiques en faveur de la jeunesse et dans la politique en général

Proposition n° 76

Donner une place aux jeunes dans les institutions sur le climat (ils ont la parole médiatique mais ne sont pas associés à la prise de décision). Par exemple, instaurer une obligation de représentation de la jeunesse dans les gouvernances comme au Conseil Économique Social et Environnemental (CESE), dans les Conseils Économiques Sociaux et Environnementaux Régionaux (CESER) ou encore au sein du Haut Conseil pour le Climat.

Proposition n° 77

Renforcer le rôle des éco-délégués/éco-déléguées au sein des collèges et lycées du territoire, notamment en tant que médiateurs/médiatrices entre les membres du corps enseignant et les élèves pour instaurer des bonnes pratiques en termes de transition au sein des établissements. Réunir ces délégués lors de comités consultatifs (conseils de classe, assemblées inter-établissements, conseils municipaux, etc.).

Proposition n° 78

Recruter dans chaque Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) un ou deux conseillers d'éducation populaire et de jeunesse (CEPJ) en charge de l'éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et technique.

Défi n° 15 : Sensibiliser, former les jeunes et leurs encadrants aux enjeux climatiques et environnementaux

Proposition n° 79

Renforcer la place de la transition écologique et la sensibilisation aux conséquences du dérèglement climatique dans tous les programmes de formation, en collaboration étroite avec les organisations de jeunesse – et de jeunes – (éducation par les pairs) de l'école maternelle à l'enseignement supérieur et dans tous les espaces éducatifs (scolaire, périscolaire et extrascolaire). Dans l'enseignement supérieur, adapter la formation au cursus suivi (par exemple les cursus d'ingénieurs) afin de permettre à chaque jeune d'appréhender, avec une expertise propre à son domaine, les spécificités du dérèglement climatique. Les encadrants devront également être formés.

Proposition n° 80

Soutenir les comportements vertueux en matière de transition écologique au sein des associations en octroyant des lignes de financements spécifiques pour permettre l'adoption de ces comportements souvent plus coûteux (favoriser les mobilités partagées, en train, l'organisation d'éco-événement, transition numérique responsable, etc.).

Proposition n° 81

Accompagner les jeunes dans la prise de conscience et les soutenir dans l'application de comportements vertueux.

81.1- Renforcer la communication sur ces pratiques alternatives (mobilités douces, logement, alimentation, restauration collective, etc.) en les valorisant au sein des écoles et structures/associations liées à la jeunesse et en accompagnant ces pratiques d'une formation à la comptabilité carbone pour prendre conscience de nos impacts sur l'environnement ;

81.2- Former les enfants et les jeunes aux enjeux du numérique sur le versant de l'empreinte carbone qu'il impose à la planète.

Défi n° 16 : Favoriser l'engagement des jeunes au service de l'environnement

Proposition n° 82

Augmenter le nombre de missions de service civique dans les associations de protection de l'environnement.

Proposition n° 83

Valoriser plus fortement l'engagement des jeunes dans le champ environnemental.

Proposition n° 84

Créer de jeunes ambassadeurs de la cause environnementale.

Défi n° 17 : Développer les formations professionnalisantes dans le domaine de l'environnement

Proposition n° 85

Renforcer l'attractivité des filières de formation dans le secteur environnement et local (bourses d'études, aides à l'installation) en s'inspirant de l'expérimentation du Revenu écologique jeune menée en Occitanie.

Proposition n° 86

Flécher les dispositifs « Insertion par l'Activité Économique jeunes » (IAE jeunes) vers l'environnement.

Proposition n° 87

Développer la connaissance des métiers du recyclage et de la réparation, notamment des équipements informatiques.

Rappel de recommandations formulées dans les publications du COJ

- ❖ Intégration dans les cursus et programmes scolaires, en tenant compte des différents âges, des modules favorisant la construction d'une réflexion critique sur la mobilité et les déplacements, en lien avec les problématiques environnementales. [Rapport du COJ « La mobilité des jeunes »]
- ❖ Etendre l'aide financière pour le recrutement des jeunes en Volontariat Territorial en Entreprise (VTE) « vert » sur des métiers centrés sur la transformation écologique, à tout jeune recruté sur un poste dédié à la transition écologique, quel que soit le type de contrat signé et pas exclusivement sur un poste de Volontariat. Pérenniser cette aide financière lorsque le jeune signe un CDI à la suite de son VTE. [Avis du COJ « Le plan 1 jeune, 1 solution »]
- ❖ Améliorer la communication sur les recrutements effectués aussi bien en VTE « vert » qu'en Volontariat Territorial en Administration (VTA). [Avis du COJ « Le plan 1 jeune, 1 solution »]

POINTS D'ALERTE :

- ▲ Les mesures destinées à favoriser l'engagement de jeunes au service de l'environnement doivent se réaliser dans un cadre mobilisant l'ensemble des générations. Il ne faudrait pas cibler exclusivement les publics jeunes sur des actions pour la cause environnementale.
- ▲ Pour ne pas créer un sentiment d'éco-anxiété, il convient d'aborder les questions de sensibilisation de la jeunesse à l'égard de la lutte contre le dérèglement climatique sous la forme de solutions et d'actions possibles.

CHAPITRE 5

JEUNESSE & LOGEMENT

Constats

La question de l'accès au logement autonome constitue un élément crucial dans le parcours d'insertion des jeunes, particulièrement des plus précaires. Au-delà d'un grand défi, le droit à un logement décent doit être une priorité pour les jeunes.

Les jeunes sont les premières victimes des difficultés économiques. Il est à noter qu'un jeune sur trois est retourné vivre chez ses parents depuis le début du premier confinement.

L'accès à un logement est en effet une clé pour l'autonomie qu'il leur est de plus en plus difficile d'atteindre : les jeunes ont un taux d'effort net de 22% pour les 18-25 ans et de 18,5 % pour les 25-29 ans contre un taux d'effort de 10,3% en population générale²⁷.

En 2020, plus de 6,68 millions de ménages, dont près de 1,37 millions de ménages dont la personne de référence a moins de 25 ans, ont bénéficié d'une aide personnelle au logement, leur permettant ainsi de réduire leurs dépenses de logement. Ces aides figurent parmi les aides sociales les plus redistributives, de par un ciblage social très marqué ; en effet, 77 % des ménages locataires bénéficiaires ont des revenus inférieurs au SMIC, et 99 % des revenus inférieurs à 2 fois le SMIC.

Les aides personnelles au logement présentent un caractère universel. Les jeunes bénéficient donc de ces aides dans les conditions de droit commun, dès lors qu'ils ont une dépense de logement et qu'ils ne sont pas comptés à la charge de leurs parents pour les prestations familiales.

Un certain nombre de politiques et d'actions ont été initiées pour faciliter l'accès des jeunes au logement, comme la garantie VISALE (Visa pour le Logement Et l'emploi), qui est un dispositif unique de caution locative et qui a été étendue à tous les jeunes de 18 à 30 ans : il s'agit d'un service de cautionnement gratuit porté par Action logement qui se porte garant auprès du bailleur.

Le dispositif VISALE est essentiellement tourné vers les jeunes qui représentent 91 % des contrats émis. Les premiers bénéficiaires sont les étudiants (56 % des contrats émis) devant les autres jeunes de moins de 30 ans (36 %). Les alternants et étudiants sont éligibles à VISALE quel que soit le parc de logement privé ou social, conventionné ou non. Les locataires concernés par le bail mobilité sont également éligibles à VISALE sous une forme renforcée (prise en charge des impayés et remise en état des locaux en cas de dégradation).

²⁷ Rapport d'information sur le logement et la précarité des étudiants, des apprentis et des jeunes actifs, Assemblée nationale, commission des affaires économiques, 15 décembre 2021

Un partenariat avec le CNOUS et le CROUS permet de contribuer à l'utilisation de la caution par les étudiants logeant en résidence. Toutefois, il s'avère que certaines agences immobilières répondent aux jeunes en recherche de logement qu'ils ne prennent pas en compte la garantie VISALE.

Par ailleurs, il existe un plan quinquennal (2018-2022) pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme qui propose une réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans domicile. Il comporte certaines mesures pouvant concerner les jeunes sans domicile et l'accès au logement des personnes réfugiées.²⁸

Enfin, la loi ELAN du 23 novembre 2018 a permis certaines avancées (comme la facilitation de la colocation²⁹, la cohabitation intergénérationnelle solidaire³⁰). Cependant, celles-ci restent en deçà des attentes et de ses effets réels :

- La création d'un bail mobilité spécifique de 1 à 10 mois sans dépôt de garantie ;
- Favoriser l'accueil des jeunes de moins de trente ans dans le parc locatif social en leur réservant prioritairement un certain nombre de logements (contrats de location d'une durée maximale d'un an), aussi bien dans les nouvelles opérations que dans le parc existant.

Malgré des pistes intéressantes, la loi ELAN n'a pas permis de répondre à un certain nombre d'enjeux structurants : production de logement social, régulation du parc privé, accès aux droits sociaux des jeunes, etc.

²⁸ Instruction du 12 décembre 2017 en faveur du relogement des personnes bénéficiaires d'une protection internationale et instruction du 25 janvier 2018 portant sur la résorption des bidonvilles.

²⁹ Bail individuel, bail conforme loi 89, droit au maintien dans les lieux

³⁰ La cohabitation intergénérationnelle solidaire permet à des personnes de 60 ans ou plus de louer ou sous-louer à des personnes de moins de 30 ans une partie du logement, qu'elles soient propriétaires ou locataires, dans le respect d'un contrat de cohabitation intergénérationnelle solidaire prévu par la loi. Une charte définie par arrêté en précise les modalités pratiques

Les défis à venir

Défi n° 18 : Garantir un toit pour tous les jeunes quelle que soit leur situation

Proposition n° 88

Garantir l'effectivité du droit au logement et renforcer son accès pour les jeunes, notamment en produisant suffisamment de logements pour répondre aux besoins connus.

Proposition n° 89

Faciliter l'hébergement d'urgence des jeunes en garantissant un nombre de logements d'urgence par département à destination des jeunes (notamment les mineurs non accompagnés), à fixer en fonction de la population, et en augmentant le volume de l'allocation au logement temporaire (ALT).

Proposition n° 90

Garantir l'accès à une solution de logement aux jeunes étrangers dont la minorité est en cours d'évaluation.

Proposition n° 91

Créer des accueils de jour dédiés aux jeunes et organiser leur coopération avec les acteurs spécialisés, en particulier ceux de l'enseignement, pour lutter contre le non-recours des jeunes aux dispositifs de veille sociale et aux solutions d'hébergement et de logement.

Proposition n° 92

Garantir un minimum de logements conformes aux nécessités physiques de jeunes en situation de handicap et ne construire de nouvelles structures d'habitation dédiées aux jeunes qu'avec un minimum de logements accessibles à des personnes en situation de handicap.

Proposition n° 93

Assurer pour les jeunes bénéficiaires du CEJ un accompagnement Logement avec la transmission d'un maximum d'informations (sur l'accès au logement, les aides au logement, le mal logement, l'énergie, l'endettement, etc.).

Proposition n° 94

Développer toute forme de médiation pour un meilleur accès des jeunes au droit au logement.

Défi n° 19 : Réguler le parc privé

Proposition n° 95

Réguler le parc privé locatif, notamment au travers d'un encadrement des loyers dans la durée et sur l'ensemble des logements et du territoire et au travers d'un renforcement des moyens de police administrative.

Proposition n° 96

Mettre en place un dispositif de lutte contre le mal-logement (logements insalubres et marchands de sommeil), pour identifier les situations problématiques qui sont dangereuses pour la santé des occupants.

Défi n° 20 : Développer des logements spécifiques Jeunes

Proposition n° 97

Soutenir le développement de l'offre de logement en direction des jeunes, notamment les résidences habitat jeunes – Foyers de jeunes travailleurs et soutenir les expérimentations pour répondre aux nouveaux besoins.

Proposition n° 98

Favoriser le logement intergénérationnel, comme une solution à la marge de la problématique plus large du logement des jeunes.

Proposition n° 99

Favoriser et soutenir l'offre de logement « saisonnier », notamment sur les territoires Mer et Montagne.

Proposition n° 100

Développer le logement étudiant public :

100.1- Développer la construction de 75 000 logements sociaux pour les jeunes actifs et 75 000 à destination des étudiants.

100.2- Développer la construction de logements en résidence en s'assurant de la réussite du plan 60 000 logements étudiants ainsi que du plan 20 000 logements pour les jeunes actifs, et en ouvrant le parc à tous les étudiants en situation de précarité, notamment les étudiants étrangers ;

100.3- Créer une partie des logements pour les jeunes et les étudiants sous forme colocation afin de favoriser la mixité et les rencontres entre jeunes et ainsi de lutter contre l'isolement ;

100.4- Moderniser les logements CROUS et accroître leurs capacités avec la nécessité de renforcer le rôle des CROUS dans la gestion pour apporter une meilleure visibilité de l'ensemble des logements étudiants.

Proposition n° 101

Réhabiliter des friches, investir dans des tiers-lieux afin de pouvoir fournir des logements intercalaires et/ou hébergements communautaires provisoires pour les jeunes sans-abris.

Proposition n° 102

Mener une enquête sur le sans-abrisme chez les jeunes.

Rappel de recommandations formulées dans les publications du COJ

- ❖ Favoriser l'accès au logement pour les jeunes et dans les zones tendues et à proximité des transports publics notamment gares. [Rapport du COJ « La mobilité des jeunes »]
- ❖ Sanctuariser les aides au logement pour les moins de 25 ans : les aides au logement jouent un rôle essentiel dans l'accès des jeunes à leur premier logement c'est pourquoi le groupe de travail propose de sanctuariser les aides au logement pour les jeunes en les maintenant à un niveau suffisant, basées sur le coût du logement quel que soit la situation (étudiants, apprentis, en insertion ou salariés précaires). [Rapport du COJ « La mobilité des jeunes »]
- ❖ Favoriser l'accès à la colocation qui peut être une solution d'accès au logement pérenne ou un dispositif tremplin vers le logement autonome. [Rapport du COJ « La mobilité des jeunes »]
- ❖ Mettre en place le programme EMILE « Engagés pour la mobilité et l'insertion par le logement et l'emploi » en l'adaptant aux jeunes. [Rapport du COJ « La mobilité des jeunes »]
- ❖ Offrir des bourses, des possibilités de logement et des solutions de mobilité spécialement fléchées pour les filles afin d'accéder aux filières éloignées de leur lieu résidence. [Rapport du COJ « Egalité Femmes / Hommes »]
- ❖ Permettre à tous les jeunes en Garantie Jeunes de bénéficier de la Garantie VISALE en instaurant un niveau de garantie " forfaitaire " comme pour le public étudiant. [Rapport du COJ « La Garantie jeunes de demain »]
- ❖ Faciliter l'accès des jeunes connaissant des difficultés liées au logement à la Garantie Jeunes en accompagnant les jeunes vers une solution de logement en amont. Cela passerait notamment par une aide à l'accès à un logement de transition ou autonome, l'ouverture de droits (APL, FSL), et le versement d'un « bonus logement » anticipé en plus de l'allocation. [Rapport du COJ « La Garantie jeunes de demain »]

- ❖ Mettre systématiquement en place un accompagnement vers le logement individuel et collectif des jeunes en Garantie Jeunes qui en ont besoin. Cet accompagnement nécessitera la mobilisation d'une équipe qualifiée et un financement des services de l'Etat sous forme de prestations fléchées. [Rapport du COJ « La Garantie jeunes de demain »]
- ❖ Faciliter la décohabitation de l'accès au logement des jeunes en sortie de Garantie Jeunes, particulièrement ceux en mobilité, en développant un réseau de partenaires (Résidences Habitat Jeunes, Comités Locaux pour le logement autonome des jeunes, Foyers de jeunes travailleurs) et en développant des «solutions de transition». [Rapport du COJ « La Garantie jeunes de demain »]

POINTS D'ALERTE :

- ▲ La contemporanéisation des APL, opérationnelle depuis le 1er janvier 2021, pénalise particulièrement les jeunes actifs en situation de précarité : c'est au moment où ils se lancent dans la vie active qu'ils voient leur APL diminuée ou supprimée. Il conviendrait ainsi d'instaurer un filet de sécurité pour les jeunes primo-demandeurs d'emploi et pour les jeunes en situation de précarité.
- ▲ Dans le contexte de crise sociale et économique, il est certes important d'apporter des réponses d'urgence. Toutefois, il convient de proposer, en parallèle de ces solutions limitées dans le temps, une politique de long terme qui permette à tous les jeunes d'accéder au droit commun avec un logement choisi et non subi.

CHAPITRE 6

JEUNESSE & MOBILITÉS

Constats

La mobilité est l'une des clés de l'autonomie des jeunes. Elle constitue l'un des leviers dans l'accès à une formation choisie et de qualité et participe également à la lutte contre le chômage.

Cependant, aujourd'hui, elle constitue un frein pour toute une partie des jeunes qui, bien qu'évoluant dans une société hyper connectée, n'a pas les moyens de se mouvoir afin d'assurer son avenir. En effet, de leurs déplacements quotidiens à leur mobilité résidentielle comme internationale, les jeunes font face à des obstacles qui les empêchent d'avoir accès au permis de conduire, aux transports collectifs mais également au logement autonome et à des opportunités d'étudier et de travailler sur l'ensemble du territoire national et à l'étranger, et ce d'autant plus lorsqu'ils sont en situation de handicap.

Ces obstacles, invisibles au plus grand nombre, n'en sont pas moins réels et sources d'angoisse pour les jeunes mais aussi vecteurs de grandes inégalités. C'est effectivement le cas des jeunes les plus vulnérables, des « NEET » et plus généralement des jeunes issus de milieux défavorisés : ils sont davantage touchés par ces freins qui sont souvent d'ordre financier, éducatif mais aussi socio-culturel.

Face à cette situation, le COJ considère alors que la mobilité doit être affirmée comme un droit pour les jeunes : un droit à mobilité géographique, professionnelle, résidentielle et internationale avec une portabilité des droits lorsque cela est nécessaire. Ce droit doit être accompagné de moyens concrets permettant d'accroître leur mobilité via un soutien financier par exemple au permis de conduire, aux transports en commun et aux transports adaptés mais également à l'accès à un logement ou à la mobilité internationale.

Les défis à venir

Défi n° 21 : Maintenir le développement de solutions pour les transports quotidiens

Proposition n°103

Concevoir et financer une offre de transports publics performante dans les zones d'isolement (zones rurales et montagnardes), dans le respect des compétences des différents acteurs publics impliqués.

Proposition n° 104

Soutenir les offres de transports multimodales et accessibles en direction des jeunes et des collectivités pour faciliter les déplacements des jeunes sur les territoires.

Proposition n° 105

Encourager l'utilisation des mobilités douces.

105.1- Développer la mise à disposition gratuite de vélos, les pistes cyclables sécurisées / voies vertes dans les milieux ruraux, périurbains et urbains ;

105.2- Créer des parcs vélos dans les établissements scolaires.

Proposition n° 106

Accompagner les jeunes en milieu rural dans l'acquisition de leur première voiture avec assurance.

Proposition n° 107

S'assurer que la loi est appliquée pour tous les jeunes en Service Civique, détenteurs d'une carte qui leur octroie les mêmes droits de mobilité que les étudiants.

Proposition n° 108

Garantir la gratuité ou des tarifs avantageux pour favoriser les mobilités douces et les transports en commun, pour les jeunes de moins de 30 ans, en étroite concertation avec les acteurs publics du territoire.

Proposition n° 109

Augmenter le montant/créer des chèques carburant pour les jeunes, en particulier issus de milieux ruraux, pour garantir le droit à la mobilité pour tous.

Défi n° 22 : Sensibiliser, développer, accompagner et soutenir les mobilités nationales et internationales

Proposition n°110

Ouvrir le programme Erasmus à tous les jeunes et développer la mobilité internationale des alternants en favorisant la création de services de mobilité internationale au sein des missions locales et en soutenant financièrement les partenariats entre ces services et des organismes d'envoi/réception de volontaires, tels que France Volontaires :

1101- Favoriser la reconnaissance des qualifications en Europe et généraliser l'utilisation des CV Europass ;

1102- Former au moins un référent Erasmus par établissement (du corps enseignant ou administratif) et procéder systématiquement à une passation de dossier lors du départ de l'établissement du référent en question ;

1103- Favoriser l'information et l'accès à ces dispositifs.

Proposition n°111

Encourager et faciliter la mobilité des jeunes hors de leurs territoires, y compris les déplacements depuis les territoires ultramarins vers la métropole, ainsi que les déplacements à l'international.

Proposition n°112

Rendre visibles les aides à la mobilité auprès des jeunes, notamment en formant les conseillers et autres médiateurs, et les accompagner dans le recours aux droits et articuler les aides à la mobilité pour l'ensemble des dispositifs (service civique, etc.).

Proposition n° 113

Créer une bourse d'aide et une APL majorée pour tous les jeunes en mobilité afin d'assurer une meilleure prise en charge des surcoûts.

Proposition n° 114

Intégrer dans les programmes scolaires de 4ème et 3ème des temps de sensibilisation à la mobilité internationale.

Proposition n° 115

Renforcer le maillage territorial de la médiation numérique afin que chacun puisse avoir accès à un accompagnement et accès à l'information.

Défi n° 23 : Lutter contre les entraves à la mobilité des filles et jeunes femmes dans l'espace public

Proposition n° 116

Adopter un plan national pour la sécurité des jeunes femmes dans la rue, et sensibiliser élèves, les professeurs et forces de sécurité intérieures à la reconnaissance de l'outrage sexiste, dans la continuité du plan « Angela ».

Proposition n° 117

Promouvoir la culture de l'égalité dans le partage de l'espace public ; et améliorer la protection des femmes et des filles et la prise en charge des violences sexistes et sexuelles dans les quartiers politiques de la ville (QPV) et milieux ruraux.

Rappel de recommandations formulées dans les publications du COJ

[Rapport du COJ « La mobilité des jeunes »]

- ❖ Développer l'accessibilité financière des formations aux jeunes, qu'ils soient primo demandeurs d'emploi ou non avec la création d'une bourse d'aide à la mobilité pour les jeunes entrant en stage ou en apprentissage, pour prendre en compte les surcoûts liés à leur mobilité et à leur logement.
- ❖ Développer la mise en œuvre d'ateliers mobilité sur les territoires / Favoriser l'orientation choisie et non subie via des ateliers mobilités.
- ❖ Développer un pack mobilités.
- ❖ Intégrer dans les cursus et programmes scolaires, en tenant compte des différents âges, des modules favorisant la construction d'une réflexion critique sur la mobilité et les déplacements, en lien avec les problématiques environnementales.
- ❖ Intégrer par l'apprentissage, en tenant compte des différents âges, des éléments de compétence permettant l'usage des modes de déplacements disponibles et contemporains
- ❖ Inscrire le continuum éducatif de sécurité routière dans le champ plus large d'éducation à la mobilité, avec formation et passage du code de la route dans les établissements, hors temps scolaire et sur la base du volontariat

- ❖ Accorder des aides financières et un accompagnement personnalisé au permis de conduire pour les jeunes de 18 à 25 ans sous condition de ressources
- ❖ Soutenir l'accès des jeunes au Permis à un euro par jour
- ❖ Intégrer la préparation du code de la route dans le cadre du future Service National Universel (SNU)
- ❖ Intégrer la préparation des jeunes au permis de conduite dans les formations qualifiantes (en formation initiale et en stage) pour lesquelles le permis de conduite est obligatoire pour accéder à l'emploi
- ❖ Rendre effective la mobilisation des crédits du compte personnel de formation (CPF) pour le passage du code et du permis de conduire
- ❖ Expérimenter et généraliser des simulateurs de conduite dans les lieux où les jeunes sont accueillis
- ❖ Favoriser l'accès au permis de conduire aux jeunes en situation d'illettrisme
- ❖ Soutenir l'accès des jeunes au Microcrédit
- ❖ Créer un tarif jeunes jusqu'au 1er emploi quel que soit le statut (Lycéen/ étudiants /Apprentis, Demandeurs d'emploi...)
- ❖ Contribuer activement au développement territorial des plateformes de mobilité pour assurer un accès plus généralisé des jeunes, aux solutions proposées
- ❖ Sensibiliser les acteurs territoriaux à la thématique de la mobilité inclusive par l'intermédiaire d'ambassadeurs de la mobilité
- ❖ Interroger la responsabilité de l'employeur dans les déplacements pendulaires des jeunes actifs
- ❖ Construire, en relation avec les connaissances issues de la recherche, des dispositifs expérimentaux destinés à favoriser la mobilité des jeunes
- ❖ Développer la recherche pour favoriser la construction de connaissances, d'outils et modalités d'accompagnement des jeunes vers la mobilité

- ❖ Inscrire l'évaluation comme moyen privilégié d'évolution et de pérennisation des dispositifs expérimentaux favorisant la mobilité pour les jeunes
- ❖ Mettre en place le programme EMILE « Engagés pour la mobilité et l'insertion par le logement et l'emploi » en l'adaptant aux jeunes
- ❖ Instaurer un droit à la mobilité internationale pour tous les jeunes
- ❖ Faire mieux reconnaître les acquis de la mobilité européenne et internationale des jeunes
- ❖ Favoriser la réussite de l'expérience de mobilité des jeunes

POINT D'ALERTE :

- ▲ Pour répondre aux enjeux essentiels de la vie quotidienne des jeunes (se former, occuper un emploi, se soigner, etc.), il est impératif d'instaurer un droit à la mobilité pour tous les jeunes.

CHAPITRE 7

JEUNESSE & SANTÉ

Constats

Deux jeunes sur trois estiment que la crise liée à la Covid-19 a eu des conséquences négatives sur leur santé mentale.³¹ La rupture des soins pour ceux qui en ont besoin s'est également traduit par des douleurs et des pertes d'autonomie.

C'est plus que pour l'ensemble de la population française et cela se reflète sur l'augmentation des demandes de consultation de psychologues par les jeunes de 18 à 24 ans qui sont passées de 56 % à 83 % des demandes au sein des établissements hospitaliers universitaires³².

Toutefois, la crise sanitaire n'a fait qu'exposer au grand jour ce problème qui touche les jeunes en temps normal.

En effet, les 15-29 ans sont un public fortement en proie à des troubles psychologiques.

Ainsi, on estime aujourd'hui que plus d'un tiers des jeunes de moins de trente ans a déjà consulté au moins une fois un psychologue³³. C'est six points de plus que pour le reste de la population³⁴.

Ces troubles dépressifs tirent leur origine de sources diverses souvent personnelles et familiales, or la forte présence du chômage, la pression à l'excellence scolaire, le manque de visibilité sur l'avenir et désormais l'isolement social forcé par les périodes de confinement y jouent un rôle déterminant.

Ces troubles psychologiques des jeunes ont souvent une influence négative sur la santé physique, d'où le lien incontournable entre « santé mentale » et « santé physique ».

En 2020, 31 % des jeunes ont déclaré que leurs addictions (principalement au tabac, à l'alcool mais aussi aux drogues) avaient progressé et étaient en lien avec leurs problèmes de santé mentale³⁵. De même, les problèmes de troubles alimentaires (obésité et anorexie) comme ceux de sous-activité sportive régulièrement constatés chez les jeunes ne sont pas sans lien avec leurs difficultés psychologiques.

La santé des jeunes est également marquée par d'importantes inégalités sociales et familiales.

³¹ « La santé mentale des 18-24 ans plus que préoccupante », IPSOS 28 janvier 2021

³² ³³ ³⁴ ³⁵ « 20 ans en 2021 : 7 chiffres pour bien appréhender la crise qui touche les jeunes », Julien Baldacchino, 11 février 2021.

En effet, les comportements alimentaires et sportifs diffèrent en fonction des milieux sociaux et ont tendance à favoriser la santé physique des jeunes de classes supérieures.

De même, la santé mentale des jeunes, fortement dépendante de leur vie familiale, diverge en fonction de la stabilité de leur cocon parental.

Par ailleurs, certains jeunes se trouvent davantage en situation de précarité que d'autres en matière de santé du fait de leurs revenus fragiles tout comme de leur manque d'autonomie.

Ceci est d'autant plus problématique que les jeunes constituent une population particulièrement touchée par les conduites à risque et un public difficile à toucher par les messages de prévention.

En matière de santé mentale, le manque de connaissances qu'ont les jeunes et leur entourage familial des maladies psychologiques rend par exemple difficile la mise en place d'une politique de prévention efficace.

De même, lorsqu'un jeune est confronté à des difficultés monétaires l'amenant à renoncer aux soins (ce qui est le cas pour 33 % des jeunes aujourd'hui)³⁶, il n'est souvent pas au courant de l'existence de dispositifs auxquels il est éligible pour se faire soigner telle que la couverture maladie complémentaire d'état ou l'assurance complémentaire santé.

Il convient donc de s'assurer que les jeunes bénéficient d'un accès effectif à leurs droits, comme à l'information nécessaire pour faire face à leurs problèmes de santé physique et mentale.

La prévention par les pairs est fondamentale. Des actions sont actuellement en cours de déploiement à la suite des assises de la santé mentale et de la psychiatrie. Par exemple, concernant le cadrage national des « étudiants relais santé », la formation « premiers secours en santé mentale » (PSSM), déjà déployée dans le milieu étudiant depuis 2019, est maintenant promue dans tous les milieux et des modules spécifiques à certaines populations sont élaborés (modules Jeunes, Ado, personnes âgées...). Cette formation aux PSSM permet une meilleure connaissance de la santé mentale, des troubles psychiques, un repérage de ces troubles et donne des éléments pour savoir réagir devant une personne en souffrance ou en crise.

³⁶ IPSOS. « La santé mentale des 18-24 ans plus que préoccupante ». 28 janvier 2021 a santé mentale des 18-24 ans plus que préoccupante | Ipsos

Les défis à venir

Défi n° 24 : Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès des jeunes à la santé

Proposition n° 118

Assurer une meilleure communication sur l'examen médical obligatoire de prévention pour tous les jeunes de 11-13 ans et de 15-16 ans (prise en charge à 100% par l'assurance maladie) via le réseau des établissements scolaires et parascolaires. De même, donner une accessibilité plus facile aux dispositifs de santé à l'ensemble des jeunes quels que soient leur statut et leur situation.

Proposition n° 119

Prioriser la recherche du bien-être des jeunes pour mieux mettre en place des politiques publiques de santé (Selon l'OMS, « la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »).

Proposition n° 120

Améliorer le repérage des situations de handicap en milieu scolaire pour développer un accompagnement précoce visant à réduire le sur-handicap. Assurer également cette démarche auprès du public déscolarisé (décrocheurs).

Proposition n° 121

Améliorer, faciliter et rendre accessible tout le quotidien des jeunes en situation de handicap (parcours personnel, scolaire, professionnel, citoyenneté, santé...).

Proposition n° 122

Développer des unités de médecine adolescente (en avoir une par département et en lien avec les Maisons des adolescents-MDA et les PAEJ), notamment pour améliorer la prise en charge de la santé mentale et sexuelle.

Proposition n° 123

Systématiser l'accès à la mutuelle pour tous les jeunes, notamment gratuite, et les accompagner dans la démarche.

Proposition n° 124

Travailler sur le droit à une alimentation et à une alimentation variée, de saison et équilibrée pour tous. S'appuyer sur le tissu associatif des circuits courts en généralisant la distribution de paniers de saison avec des suggestions de recettes

Proposition n° 125

Confier aux Départements un grand service de prévention et de santé de la maternelle jusqu'à 18 ans en fusionnant PMI et santé scolaire, comme le préconisent les rapports du Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA).

Proposition n° 126

Lancer des campagnes de prévention et de promotion de la santé à destination des jeunes en situation de précarité, construites avec des représentants de personnes en situation de précarité, visant l'ensemble des déterminants de la santé.

Proposition n° 127

Titulariser les personnels d'accompagnement des élèves en situation de handicap et recruter pour renforcer les capacités d'accueil et d'accompagnement de ces élèves.

Proposition n° 128

Soutenir et renforcer la médecine scolaire, les infirmiers et infirmières scolaires.

Proposition n° 129

Pour faciliter l'accès de l'ensemble des étudiants, quel que soit leur établissement, aux dispositifs de santé, faire évoluer les services de santé universitaires vers des maisons de santé de droit commun avec une priorité donnée à la population étudiante.

Défi n° 25 : Promouvoir la santé mentale des jeunes

Proposition n° 130

Mieux prévenir les situations de difficultés psychologiques jeunes sans-abris :

130.1- Renforcer la sensibilisation à la santé mentale (pour déstigmatiser, mieux connaître et renforcer les dispositifs existants) ;

130.2- Augmenter le taux de recours de l'examen médical obligatoire des 15-16 ans. S'assurer de la prise en compte de la santé mentale en proposant systématiquement des consultations psychologiques en entrée en sixième, en seconde et dans le supérieur ;

130.3- Prévenir le harcèlement et la violence entre jeunes dans les espaces de lieu de vie et espaces périscolaires, notamment les violences sexistes et sexuelles et le harcèlement numérique qui affectent particulièrement la santé physique et mentale des jeunes filles. Former les acteurs de ces structures et développer les compétences psycho-sociales émotionnelles des personnes qui encadrent les élèves (infirmières scolaires, référents) ;

130.4- Traiter la question des addictions en termes de prévention, ainsi que de prise en charge des personnes présentant des conduites addictives. Instaurer un plan national global de santé sociale et médico-sociale, destiné aux professionnels de santé et des assistantes sociales pour mieux détecter les situations à risque et améliorer la prise en charge ;

130.5- Intervenir systématiquement dès le primaire pour favoriser une pratique libre et éclairée d'Internet.

Proposition n°131

Mieux repérer les jeunes en difficulté dans l'accès aux soins en renforçant les partenariats entre les acteurs de la santé, du médico-social et les structures Jeunesse dans le champ de la prévention et du repérage de situations à risque, notamment via des dispositifs de présence éducative en ligne tels que les Promeneurs du Net.

Proposition n°132

Lever les freins financiers et travailler à l'accès aux soins pour tous :

132.1- Généraliser les Points Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) ;

132.2- Augmenter de façon pérenne le budget alloué à la santé mentale des jeunes, notamment en donnant plus de moyens à la médecine universitaire pour faciliter l'accès aux soins psychologiques et en mettant en place un poste de psychologue dans toutes les structures d'accompagnement pour les jeunes (comme les missions locales) ;

132.3- Développer l'offre et le réseau de consultations psychologiques sur les territoires ainsi qu'une prise en charge suffisante afin de permettre aux jeunes qui ont besoin de soutien psychologique d'y accéder ;

132.4- Développer des partenariats CNOUS-CROUS et secteur de l'Education populaire dans les résidences universitaires ;

132.5- Déployer l'expérimentation du chez soi d'abord pour les jeunes afin que les jeunes présentant des troubles psychiques et sans solution d'hébergement/logement puisse bénéficier d'un accompagnement global et adapté, y compris sur le plan des soins en santé mentale.

Proposition n°133

Développer des tiers-lieux en dehors des résidences universitaires, ouverts à tous les jeunes, pour réhabiliter la dimension collective des politiques en direction de la jeunesse face aux problèmes d'isolement, comme le préconisent les rapports du HCFEA.

Défi n° 26 : Renforcer l'accès à la santé et aux droits sexuels ainsi qu'à l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle.

Proposition n°134

Garantir l'application de la politique d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle en milieu scolaire en facilitant la collaboration avec les associations agréées (les EVARS : espaces de vie affective, relationnelle et sexuelle).

Proposition n°135

Garantir la gratuité de la contraception pour les filles et les garçons de moins de 30 ans.

Proposition n° 136

Lutter contre la précarité menstruelle en mettant à disposition des produits menstruels dans tous les établissements, à l'instar des établissements de l'enseignement supérieur.

Proposition n° 137

Sensibiliser les jeunes à l'endométriose, aux autres maladies spécifiques et déconstruire les tabous liés aux règles et encourager la recherche sur ces thématiques.

POINTS D'ALERTE:

- ▲ Pour mettre en place des mesures visant à remédier aux problèmes de santé et de bien-être chez les jeunes, il est essentiel de prendre en considération la parole des jeunes usagers.
- ▲ L'ensemble des mesures offrant un accompagnement ou un service doivent s'accompagner de mesures visant à réduire le non-recours.

CHAPITRE 8

JEUNESSE & SCOLARISATION / FORMATION

Constats

Le Programme international pour le suivi des acquis des élèves de 15 ans (PISA)³⁷ place la France en 2018 au-dessus de la moyenne des 37 pays de l'OCDE, tant sur les épreuves de compréhension de l'écrit que celles de culture mathématique et culture scientifique.

Les performances scolaires conditionnent l'accès au diplôme qui demeure, aujourd'hui en France, une sécurité contre le chômage : en 2017, après sept années de vie active, 58 % des jeunes sortis sans diplôme (ou avec le brevet) ont un emploi contre 78 % des diplômés de l'enseignement secondaire et 92 % des diplômés du supérieur³⁸.

Bien que l'accès à l'éducation et à l'enseignement supérieur se soit démocratisé depuis les années 80, nombre de jeunes demeure aujourd'hui écarté du système scolaire classique pour cause de décrochage. En 2019, 8,2 % des 18-24 ans sont sortis précocement du système scolaire : « ils ne sont ni en études, ni en formation, et ils ont un faible niveau de diplôme (aucun diplôme ou seulement le brevet des collèges) »³⁹.

Les épreuves de lecture de la Journée défense et citoyenneté (JDC) montrent que plus d'un jeune sur dix rencontre des difficultés de lecture, parmi lesquels la moitié peut être considérée comme en situation d'illettrisme⁴⁰.

Le système éducatif français est marqué par d'importantes inégalités sociales en termes de réussite scolaire. L'enquête PISA 2018 met en relief une différence de 107 points entre les élèves issus d'un milieu favorisé et ceux issus d'un milieu défavorisé, nettement supérieure à celle observée en moyenne dans les pays de l'OCDE (88 points).

Ces inégalités tirent leur origine de facteurs divers tant culturels (le savoir des classes supérieures est valorisé par le système scolaire), sociaux (les jeunes fréquentent des écoles où leur classe sociale est surreprésentée) qu'économiques (les écoles du secondaire des quartiers les plus pauvres sont moins bien dotées financièrement que les écoles du secondaire des quartiers les plus riches en Ile-de-France⁴¹) ou encore de facteurs liés à l'état de santé ou de handicap.

³⁷ Il s'agit d'une enquête administrée tous les trois ans depuis 2000, sous l'égide de l'OCDE, en vue d'évaluer les connaissances des élèves de 15 ans et de déterminer ce qu'ils peuvent faire grâce à leurs connaissances.

³⁸ « L'état de l'école 2020, 31 indicateurs sur le système éducatif français », n°30, Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, novembre 2020

³⁹ « Les chiffres clés de la jeunesse 2021 », INJEP.

⁴⁰ En 2019, 95 703 jeunes ayant participé à la journée défense citoyenneté sont détectés comme étant en difficulté de lecture soit 12,14% de la cohorte (source : Ministère des armées – Direction du service national et de la jeunesse).

⁴¹ « Panorama des inégalités scolaires d'origine territoriale dans les collèges d'Ile-de-France », CNESCO, Octobre 2018.

À ces facteurs classiques, peut aujourd'hui être ajoutée l'inégalité d'accès au numérique dont souffrent les jeunes de familles modestes. Dans ce cadre, la faible formation des jeunes aux outils numériques (dont on estime que 43 % ont des compétences faibles dans le maniement des ordinateurs⁴²) joue un rôle déterminant.

Par ailleurs, les inégalités intrinsèques au système scolaire se remarquent également sur les parcours des élèves au lycée et dans le supérieur. En effet, les choix d'orientation sont ségrégués socialement, ce qui explique pourquoi l'on retrouve, par exemple, davantage d'enfants d'ouvriers que de cadres dans les filières professionnelles du lycée et inversement pour les filières générales⁴³.

Ces inégalités se poursuivent ensuite dans le monde universitaire où les enfants d'ouvriers sont sous-représentés à l'inverse des enfants de cadres qui sont plus nombreux à intégrer des Grandes Écoles. À cet égard, la question du coût des études supérieures apparaît alors comme un frein important pour les enfants de milieux modestes, notamment ruraux en raison des surcoûts liés à la mobilité. En conséquence, le panel de choix de formations est réduit pour ces jeunes.

Le monde de l'enseignement supérieur est aussi marqué par des inégalités de genre, les femmes étant moins représentées à l'université que les hommes dans certaines filières, alors même qu'elles sont plus nombreuses à obtenir le baccalauréat sur une génération (écart de 10 points)⁴⁴.

Pour les jeunes ruraux, les établissements scolaires étant plus éloignés, l'orientation se fait plus fréquemment dans les lycées de proximité, plus souvent agricoles ou en apprentissage. Ils sont ensuite plus fréquemment orientés vers des parcours courts et professionnalisants⁴⁵.

Afin d'attaquer à la racine la difficulté scolaire, la priorité gouvernementale a été mise sur l'école primaire : instruction obligatoire à 3 ans, dédoublement des classes de CP et de CE1 en zone d'éducation prioritaire au profit de 300 000 élèves et enfin renforcement des méthodes de lecture et de mathématiques. Cependant, il est à noter que 3239 écoles ont été fermées durant ces cinq dernières années (soit environ 2 par jours).

Le Gouvernement a également instauré une obligation de formation pour les jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET) de 16 à 18 ans afin de leur assurer un accès à une solution, dont la formation qualifiante.

Le plan d'investissement dans les compétences (PIC), volet majeur du Grand plan d'investissement 2018-2022, vise à intensifier et à accélérer l'effort de formation professionnelle des plus vulnérables pour les protéger contre le manque ou l'obsolescence rapide des compétences, dans un contexte de bouleversements incessants du marché du travail (révolution numérique, robotique, écologique...).

⁴² « Rapport de Synthèse : Numérique et Apprentissages Scolaires », CNESCO, Octobre 2020.

⁴³ « Les milieux populaires largement sous-représentés dans l'enseignement supérieur ». Observatoire des inégalités.

⁴⁴ « Les chiffres clés de la jeunesse 2021 - INJEP - Collectif », INJEP.

⁴⁵ « Femmes et ruralités : en finir avec les zones blanches de l'égalité », Rapport d'information du Sénat n° 60 (2021-2022) déposé le 14 octobre 2021

Ainsi, des programmes d'investissement prévoient un ensemble de mesures pour favoriser des parcours « sur mesure » de formation vers l'emploi, combinant un diagnostic des compétences numériques, la consolidation des savoirs de base dans le cadre d'une transition numérique / évolution technologique, une orientation ciblée en lien avec l'évolution et les besoins des entreprises et enfin un accompagnement visant systématiquement un emploi à la clé.

Enfin, pour que les jeunes puissent faire face à la crise sanitaire, le Gouvernement a adopté en juillet 2020 le plan «1 jeune, 1 solution » qui vise notamment à orienter et former 200 000 jeunes vers les secteurs et les métiers d'avenir.

Toutefois, bien que ces initiatives méritent d'être saluées, elles demeurent insuffisantes et ne traitent que du problème des jeunes en situation de décrochage scolaire et non des inégalités existantes dans le système scolaire du secondaire et du supérieur ainsi que des inégalités territoriales.

Dans ce cadre, le COJ appelle alors à une réponse de long terme et non d'urgence, visant à permettre à toute la jeunesse de 15 à 30 ans d'avoir accès à des conditions d'apprentissage assurant leurs réussites, quel que soit leur parcours. Cette réponse doit notamment passer par une ouverture et une association plus systématique et durable des organisations de jeunesse et d'éducation populaire par les établissements scolaires et universitaires.

Les défis à venir

Défi n° 27 : Développer les mesures de lutte contre le décrochage scolaire et la mise en œuvre de l'obligation de formation dans les territoires

Proposition n° 138

Améliorer l'ensemble du système de repérage et de suivi pour intervenir rapidement et efficacement auprès des jeunes en situation de décrochage scolaire en lien avec les Régions, les Départements et les services déconcentrés de l'Etat.

138.1- Renforcer les moyens des Conseillers Principaux d'Éducation (CPE) des vies scolaires des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) pour identifier et accompagner les élèves exposés aux risques de décrochage ;

138.2- Renforcer les missions de lutte contre le décrochage scolaire (MLDS) par des moyens supplémentaires afin d'intervenir rapidement et efficacement auprès des jeunes en situation de décrochage.

Proposition n° 139

Permettre aux jeunes, en rupture de contrat d'apprentissage, de réintégrer plus facilement l'éducation nationale et de poursuivre sa formation sous statut scolaire.

Proposition n° 140

Proposer à tous les jeunes en difficulté de bénéficier d'une évaluation diagnostic (Eva de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme).

Proposition n° 141

Repérer les jeunes en situation d'illettrisme par des actions nationales et annuelles, en amont de la Journée Défense Citoyenneté (JDC), et leur proposer une remise à niveau gratuite.

Proposition n° 142

Renforcer la formation des jeunes incarcérés :

142.1- Favoriser pour les jeunes incarcérés l'accès au numérique dans les salles de formation (avec la mise en place de solutions sécurisées d'accès à Internet) ;

142.2- Créer des postes d'enseignants pour soutenir le parcours scolaire et la formation des jeunes incarcérés.

Proposition n° 143

Poursuivre les mesures du plan « 1 jeune, 1 solution » en soutenant les structures accompagnatrices à travers des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) pour repérer et mobiliser durablement les publics jeunes décrocheurs.

Proposition n° 144

Evaluer l'obligation de formation deux ans après sa mise en œuvre et voir comment le plan « 1 jeune, 1 solution » a eu un impact sur celle-ci.

Proposition n° 145

Rendre accessible, le plus tôt possible, l'information sur l'offre de formation adaptée aux jeunes décrocheurs et aux NEET, notamment les jeunes bénéficiaires du Contrat d'engagement jeune (CEJ). Evaluer l'obligation de formation (ou l'axe relatif à la formation du plan « 1 jeune, 1 solution ») pour s'assurer qu'il permette aux jeunes un véritable retour à la formation ou une véritable qualification.

Proposition n° 146

Proposer, durant toute la scolarité, des actions en matière d'éducation numérique pour développer les compétences et la culture numérique de tous les élèves.

Proposition n° 147

Renforcer les complémentarités entre médiation et éducation numérique pour donner une attention spécifique aux publics particulièrement éloignés.

Proposition n° 148

Interroger l'impact de la pandémie sur l'apprentissage des enseignements fondamentaux et des conséquences qu'elle pourra avoir sur le plus long terme.

Proposition n° 149

Avec la dématérialisation accrue des enseignements, assurer une mise à disposition de matériel informatique et d'une connexion pour tous.

Proposition n° 150

Faire de l'éducation aux médias et à l'information (EMI) un enseignement prioritaire dans le cadre du parcours scolaire :

- en favorisant une collaboration étroite des associations et de l'Education Nationale et de l'enseignement supérieur ;
- en structurant et coordonnant les acteurs de l'éducation aux médias et à l'information pour rendre l'offre plus lisible et cohérente avec les besoins des jeunes.

Proposition n° 151

Systématiser le fait de proposer un Service Civique parmi la palette de solutions existantes à tous les mineurs décrocheurs.

Proposition n° 152

Développer des permanences des points d'accueil écoute jeunes (PAEJ) dans les établissements scolaires, pour aller vers les jeunes et faire plus de prévention.

Défi n° 28 : Faciliter l'orientation scolaire, professionnelle et universitaire en faveur de l'égalité des chances pour tous les jeunes

Proposition n° 153

Mener des actions d'accompagnement, en recrutant des PsyEN-EDO46 et en s'appuyant sur des mentorats organisés avec la société civile ou sur des tutorats étudiants, pour apprendre à s'orienter dans le cadre du service public régional d'orientation (SPRO), et plus particulièrement pour les jeunes des territoires prioritaires (ruraux, politique de la ville, etc.).

Proposition n° 154

Faciliter l'accès à l'information sur les possibilités d'orientation, y compris hors département, avec l'appui de Conseillers d'Information et d'Orientation formés sur la palette d'offres possibles au niveau national/international, et non seulement local. Maintenir les CIO ouverts sur tout le territoire pour un accès de proximité avec des informations et un accompagnement, délivrés par des personnels qualifiés.

Proposition n° 155

Mettre en place un « droit à l'expérimentation » d'orientation pour faciliter la réorientation car les erreurs d'orientation ne doivent pas être un critère de sélection à une formation et ne doivent pas être pénalisées.

Proposition n° 156

Encourager les filles à intégrer des filières « traditionnellement masculines » par des campagnes, interventions de « marraines » dans les classes.

Proposition n° 157

Mettre en place l'année de césure dès le cycle d'enseignement secondaire et la valoriser après le baccalauréat, afin que tous les jeunes bénéficient d'une pause avant de choisir une orientation (pour s'engager par exemple en Service Civique et y bénéficier notamment d'un accompagnement au projet d'avenir).

Proposition n° 158

Faire évoluer le projet de service national universel en parcours d'éducation à la citoyenneté construit sur l'ensemble du parcours scolaire, entre l'école maternelle et le collège, en s'appuyant sur les outils du parcours citoyen, comme l'a préconisé le COJ.

Proposition n° 159

Faire de la vie étudiante une mission fondamentale des établissements d'enseignement supérieur en coopération avec les CROUS.

Proposition n° 160

Augmenter de manière significative le montant des bourses sur critères sociaux et linéariser le système pour éviter les effets de seuil.

Proposition n° 161

Former les équipes pédagogiques des établissements scolaires aux grandes actualités de l'Information Jeunesse en organisant des réunions régulièrement afin de sensibiliser les professeurs et d'en faire de vrais relais pour l'orientation.

Proposition n° 162

Reconnaître l'éducation à l'information et au numérique comme enjeu de citoyenneté et de justice sociale.

Proposition n° 163

Structurer et coordonner la montée en compétences des jeunes sur le numérique.

Défi n° 29 : Favoriser la découverte des métiers et des secteurs porteurs en collaboration avec les acteurs du territoire

Proposition n° 164

Permettre aux jeunes scolarisés de découvrir les métiers, en organisant par exemple pour des élèves de 4ème des rallyes de l'emploi (visites d'entreprises sur plusieurs journées) et/ou en proposant davantage de stages de découverte des métiers dans les parcours scolaires.

Proposition n° 165

Créer de nouvelles classes de troisième en lycées professionnels de découverte des métiers.

Proposition n° 166

Sensibiliser les élèves, dès le plus jeune âge, afin de prévenir les stéréotypes de genre dans leurs choix d'orientation ou de métiers par le biais d'ateliers spécifiques permettant la déconstruction de ces idées reçues. Une attention particulière sera portée à l'éducation des jeunes filles sur le numérique afin de réduire les inégalités d'accès à ces métiers à forte employabilité.

Proposition n° 167

Déstigmatiser les filières professionnelles en lien avec les lycées et tous les acteurs des secteurs concernés, avec le soutien des médias.

Proposition n° 168

Mobiliser les entreprises du territoire pour accueillir les stages de 3ème et ceux des lycéens.

Proposition n° 169

Dans le cadre des stages de 3ème, encourager les jeunes femmes à découvrir les métiers techniques et scientifiques.

Proposition n° 170

Expérimenter entre la 6ème et la Terminale l'ingénierie de projet applicable à la fois à l'associatif et à l'entreprise.

Proposition n° 171

Renforcer les liens entre l'Education nationale et les acteurs locaux (associations, collectivités, etc.), développer la présence de l'information jeunesse au sein des établissements.

Défin°31: Garantir les conditions d'accès à l'alternance

Proposition n° 172

Maintenir les aides à l'alternance prévues par le plan « 1 jeune 1 solution » (dans le cadre de l'apprentissage et des contrats de professionnalisation) quel que soit le niveau de qualification et uniquement pour les petites structures.

Proposition n° 173

Accompagner les alternants en termes de logement et de mobilité. Augmenter les places en internat et développer la gratuité des transports pour l'ensemble des jeunes en formation.

Proposition n° 174

Revoir le système d'octroi de la prime d'activité aux apprentis.

Défi n° 31: Associer de manière systématique et durable des organisations de jeunesse et d'éducation populaire par les établissements scolaires et universitaires

Proposition n° 175

Encourager et systématiser les conventions de partenariats entre académie et organisation de jeunesse et d'éducation populaire.

Proposition n° 176

Encourager et systématiser l'accès des organisations de jeunesse et d'éducation populaire dans les Universités.

Proposition n° 177

Systématiser durablement les financements des organisations de jeunes par une nouvelle ligne de financement spécifique et l'augmentation des crédits des conventions pluriannuelles (CPO).

Proposition n° 178

Systématiser durablement les sollicitations auprès des organisations de jeunesse et d'éducation populaire concernant l'éducation à la citoyenneté de 15 à 30 ans.

Défi n° 32 : Lutter contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) dans l'espace scolaire et universitaire

Proposition n° 179

Former massivement et systématiquement les professeurs, personnels, élèves et étudiants des établissements d'enseignement secondaire et supérieur sur les questions relatives à la lutte contre les VSS et créer des dispositifs de signalement des VSS structurés, pérennes et visibles.

Proposition n° 180

Faire évoluer la législation nationale et européenne pour lutter plus efficacement contre la violence sexiste en ligne et rendre obligatoire un temps d'échange annuel sur le harcèlement, le cyber-harcèlement et les violences en ligne, dans tous les établissements du secondaire et du supérieur.

Proposition n° 181

Multiplier les actions de prévention et de lutte contre le phénomène de prostitution des jeunes filles, en particulier de jeunes filles mineures ou en situation de rupture familiale, de sans-abrisme ou de décrochage scolaire.

Rappel de recommandations formulées dans les publications du COJ

- ❖ Sécuriser l'accès à la formation des jeunes ne maîtrisant pas les compétences de base. [Rapport du COJ « La mobilité des jeunes »]
- ❖ Favoriser l'orientation choisie et non subie via des ateliers mobilités. [Rapport du COJ « La mobilité des jeunes »]
- ❖ Au regard de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat et du transfert des compétences de l'orientation aux Régions, s'assurer que les pouvoirs publics développent une offre de formation diversifiée et l'accès à des emplois sur le territoire pour que les jeunes y voient une opportunité de revenir. [Rapport du COJ « Egalité Femmes / Hommes »]

- ❖ Dédier des temps d'engagement pour les parents pour qu'ils puissent se libérer auprès de leur employeur (RTT, ½ journées ou quota de 2 jours par an « offert » ou un dispositif comme les jours « engagement citoyen ») pour contribuer à la découverte des métiers auprès des plus jeunes et lutter contre les stéréotypes de genre. [Rapport du COJ « Egalité Femmes / Hommes »]
- ❖ Organiser durant la formation un temps personnalisé, dédié à l'orientation du jeune avec un objectif d'emploi. [Avis du COJ « Le plan 1 jeune, 1 solution »]
- ❖ Aligner la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle sur celle accordée aux jeunes engagés dans les dispositifs régionaux de formation. [Avis du COJ « Le plan 1 jeune, 1 solution »]
- ❖ Assurer des permanences au sein des lieux de socialisation des jeunes (mairies, réseau Info Jeunes, centres sociaux, associations de quartiers, associations sportives, associations de protection de l'enfance, centres d'hébergement d'urgence, etc.) pour expliquer l'obligation de formation et l'accompagnement proposé par les partenaires (E2C, EPIDE, associations, etc.) et les faire connaître aux jeunes et aux professionnels intervenant auprès d'eux [Rapport du COJ « L'obligation de formation pour les jeunes de 16-18 ans. Où en est-on un an après ? »]
- ❖ Améliorer les réponses de retour en formation initiale de l'Education Nationale pour éviter des situations de refus d'inscription dans les établissements scolaires faute de place disponible. [Rapport du COJ « L'obligation de formation pour les jeunes de 16-18 ans. Où en est-on un an après ? »]
- ❖ Permettre à tout jeune relevant de l'obligation de formation d'acquérir le premier niveau de certifications (CLEA et CLEA Numérique). [Rapport du COJ « L'obligation de formation pour les jeunes de 16-18 ans. Où en est-on un an après ? »]
- ❖ Mobiliser les réseaux d'entreprises pour participer aux actions de parrainage à destination de ces mineurs de 16 à 18 ans. Ces professionnels contribueront notamment à leur donner des perspectives concrètes du monde du travail et de l'enjeu de l'acquisition des compétences. [Rapport du COJ « L'obligation de formation pour les jeunes de 16-18 ans. Où en est-on un an après ? »]

POINT D'ALERTE:

- ▲ Pour assurer un suivi de l'orientation des jeunes tout au long de la vie, du collège à l'insertion professionnelle, il est important d'affecter du personnel dédié sur l'ensemble des territoires.

**RÉCAPITULATIF DES
32 GRANDS DÉFIS
DES ANNÉES À VENIR
POUR LES JEUNESSES**

CHAPITRE 1 : Jeunesse & Culture / Loisirs / Sports

Défi n° 1 : Faire davantage de place à la culture dans le temps scolaire en collaboration avec l'éducation non formelle

Défi n° 2 : Soutenir l'accès à la culture, au sport et aux loisirs, en particulier pour les jeunes qui en sont le plus éloignés

Défi n° 3 : Valoriser et remettre les jeunes au centre de la pratique culturelle et sportive

Défi n° 4 : Promouvoir la culture européenne et internationale auprès des jeunes

Défi n° 5 : Lutter contre les discriminations et les violences sexistes / sexuelles dans les pratiques culturelles et sportives et dans les activités de loisirs

CHAPITRE 2 : Jeunesse & Emploi

Défi n° 6 : Lutter contre la précarité de l'emploi des jeunes et contre l'instabilité des contrats

Défi n° 7 : Lutter contre les discriminations à l'embauche des jeunes

Défi n° 8 : Mettre en place une politique d'information d'accès aux droits à destination de tous les jeunes sur l'ensemble des territoires (QPV, ZRR, outre-mer) afin de lutter contre le non-recours

CHAPITRE 3 : Jeunesse & Engagement

Défi n° 9 : Permettre à tous les jeunes de pouvoir s'engager quels que soient leur profil et leurs aspirations en ce domaine

Défi n° 10 : Mieux informer, sensibiliser les jeunes pour leur donner l'envie de s'engager et les accompagner vers l'engagement

Défi n° 11 : Développer pour aller vers une systématisation de la reconnaissance des compétences utilisées par les jeunes dans le cadre de leur engagement

Défi n° 12 : Réaffirmer la nécessité de soutenir financièrement le développement de l'engagement des jeunes

Défi n° 13 : Développer une culture de l'égalité dans l'engagement civique et citoyen des jeunes

CHAPITRE 4 : Jeunesse & Environnement / Ecologie

Défi n° 14 : Intégrer la dimension environnementale dans l'ensemble des politiques en faveur de la jeunesse et dans la politique en général

Défi n° 15 : Sensibiliser, former les jeunes et leurs encadrants aux enjeux climatiques et environnementaux

Défi n° 16 : Favoriser l'engagement des jeunes au service de l'environnement

Défi n° 17 : Développer les formations professionnalisantes dans le domaine de l'environnement

CHAPITRE 5 : Jeunesse & Logement

Défi n° 18 : Garantir un toit pour tous les jeunes quelle que soit leur situation

Défi n° 19 : Réguler le parc privé

Défi n° 20 : Développer des logements spécifiques Jeunes

CHAPITRE 6 : Jeunesse & Mobilités

Défi n° 21 : Maintenir le développement de solutions pour les transports quotidiens

Défi n° 22 : Sensibiliser, développer, accompagner et soutenir les mobilités nationales et internationales

Défi n° 23 : Lutter contre les entraves à la mobilité des filles et jeunes femmes dans l'espace public

CHAPITRE 7 : Jeunesse & Santé

Défi n° 24 : Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès des jeunes à la santé

Défi n° 25 : Promouvoir la santé mentale des jeunes

Défi n° 26 : Renforcer l'accès à la santé et aux droits sexuels ainsi qu' à l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle.

CHAPITRE 8 : Jeunesse & Scolarisation / Formation

Défi n° 27 : Développer les mesures de lutte contre le décrochage scolaire et la mise en œuvre de l'obligation de formation dans les territoires

Défi n° 28 : Faciliter l'orientation scolaire, professionnelle et universitaire en faveur de l'égalité des chances pour tous les jeunes

Défi n° 29 : Favoriser la découverte des métiers et des secteurs porteurs en collaboration avec les acteurs du territoire

Défi n° 30 : Garantir les conditions d'accès à l'alternance

Défi n° 31 : Associer de manière systématique et durable des organisations de jeunesse et d'éducation populaire par les établissements scolaires et universitaires

Défi n° 32 : Lutter contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) dans l'espace scolaire et universitaire

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ALT	Allocation au logement temporaire
APL	Aide personnalisée au logement
ASE	Aide sociale à l'Enfance
BAFA	Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
BPJEPS	Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CEC	Compte d'engagement citoyen
CEJ	Contrat d'engagement jeune
CEPJ	Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse
CESE	Conseil Économique Social et Environnemental
CESER	Conseil Économique Social et Environnemental Régional
CIO	Centre d'information et d'orientation
CNOUS	Centre national des œuvres universitaires et scolaires
COJ	Conseil d'orientation des politiques de jeunesse
CPE	Conseiller Principal d'Éducation
CPO	Convention pluriannuelle d'objectifs
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
DARES	Direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques
DJEPVA	Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DRAJES	Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
ECSI	Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale
EMC	Éducation morale et civique
EMI	Éducation aux médias et à l'information
EPL	Établissement public local d'enseignement
FDVA	Fonds pour le développement de la vie associative
GAFAM	Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft
HCFEA	Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge

HCVA	Haut Conseil à la vie associative
IAE	Insertion par l'Activité Économique
INJEP	Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire
JDC	Journée défense et citoyenneté
MDA	Maison des adolescents
MLDS	Missions de lutte contre le décrochage scolaire
MNA	Mineur non accompagné
NEET	« Neither in Employment nor in education or training », acronyme désignant les personnes qui ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectif de développement durable
OFAJ	Office Franco-allemand pour la Jeunesse
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PAEJ	Point d'accueil écoute jeunes
PIC	Plan d'investissement dans les compétences
PISA	Programme international pour le suivi des acquis
PMSMP	Période de mise en situation en milieu professionnel
PSMM	Premiers secours en santé mentale
PsyEN-EDO	Psychologues de l'Éducation nationale spécialité « Éducation, Développement et conseil en Orientations scolaire et professionnelle »
QPV	Quartier de la Politique de la Ville
REP	Réseau d'éducation prioritaire
REP+	Réseau d'éducation prioritaire renforcée
RSA	Revenu de solidarité active
SMIC	Salaire minimum de croissance
SNU	Service national universel
SPRO	Service public régional d'orientation
VAE	Validation des acquis de l'expérience
VISALE	Visa pour le Logement Et l'emploi
VSS	Violences sexistes et sexuelles
ZRR	Zone de Revitalisation Rurale

REMERCIEMENTS

Aux membres et aux partenaires du COJ pour leur investissement dans la production de cette contribution.

A Marie CAILLAUD, Présidente du COJ

Au Secrétariat général du COJ :

- Pierre MONTAUDON, secrétaire général
- Naouel AMAR, adjointe au secrétaire général
- Nora MOUNIB, assistante
- Bastien VAN DE CASTEELE et Alban TESSIER, stagiaires



PREMIER MINISTRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Le Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse est une commission administrative consultative placée auprès du Premier ministre et chargée de créer de la cohérence et de la transversalité dans les politiques publiques concernant les jeunes.

Le rapport est réalisé sous le pilotage du Conseil d'Orientation des politiques de Jeunesse (COJ).

www.jeunes.gouv.fr